



RAPPORT SUR

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

EXERCICE 2017

SOMMAIRE

1. Organisation de la gouvernance.....	3
1.1 Répartition des compétences et des responsabilités	3
1.2 Dissociation des fonctions de président et de directeur général	4
1.3 Mode d'exercice de la direction générale	6
2 Fonctionnement du conseil d'administration	7
2.1 Composition du conseil d'administration	7
2.2 Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration	9
2.3 Information sur la conformité de la gouvernance au code AFEP-MEDEF	10
2.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration	12
2.5 Compte rendu d'activité du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2017 ..	13
2.6 Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités	15
2.7 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général.....	15
3. Fonctions des mandataires sociaux et liste de leurs mandats.....	17
4. Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances	38
5. Autres informations requises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise	49
5.1 Information sur les conventions conclues par les filiales dans les conditions prévues à l'article L.225-37-4 2°du code de commerce	49
5.2 Tableau récapitulatif des délégations données par l'assemblée générale au conseil d'administration de CNP Assurances	49
5.3 Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	51
5.4 Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.	51

1. Organisation de la gouvernance

Le législateur français fixe le cadre général de la gouvernance des sociétés cotées, en leur laissant le soin d'en préciser l'organisation et les modalités.

La gouvernance de CNP Assurances, l'organisation de ses instances (conseil d'administration et direction générale) et de leurs domaines de compétences sont principalement régies par les statuts de CNP Assurances et le règlement intérieur du conseil d'administration.

Outre les normes légales et réglementaires applicables en vertu de son statut de société d'assurance et de société cotée, CNP Assurances s'efforce, dans le fonctionnement de ses instances, d'appliquer au mieux les recommandations issues du code de référence AFEP-MEDEF et celles de l'Autorité des marchés financiers⁽¹⁾.

Les éventuelles divergences avec ce code et leurs justifications figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément au principe *comply or explain* codifié à l'article L.225-37-4 8° du code de commerce.

CNP Assurances est également attentive aux recommandations des régulateurs, aux avis des agences de notation et aux préconisations des agences de recommandation de vote.

Des exigences de compétences et d'honorabilité s'appliquent aux personnes qui participent au système de gouvernance (administrateurs, dirigeants effectifs et responsables de fonction clé). Elles portent sur leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles (compétence) et sur leur réputation et leur intégrité (honorabilité).

Des exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertise sont définies pour les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés et des filiales européennes du Groupe.

Les qualifications, compétences, aptitudes et expériences professionnelles nécessaires à l'exercice de ces fonctions sont examinées au regard des diplômes obtenus, des formations spécifiques à Solvabilité 2 et des expériences professionnelles dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou encore dans d'autres entreprises ou organismes. Une expérience dans le secteur de l'assurance est privilégiée.

Dans tous les cas il est procédé à un examen attentif des tâches et missions qui leur ont été confiées lors de leurs précédentes expériences professionnelles, des compétences transversales (vision globale, capacité d'analyse et de synthèse, capacité de vulgarisation, pédagogie, etc.), des aptitudes comportementales (autorité, management, sens des responsabilités, etc.), de l'honorabilité.

Une politique honorabilité et compétence a été adoptée par le conseil d'administration. Elle est contrôlée par le comité honorabilité et compétence de CNP Assurances.

1.1 Répartition des compétences et des responsabilités

Depuis le 10 juillet 2007, le mode de gouvernance dual de CNP Assurances a été remplacé par une organisation moniste au sein de laquelle les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général sont dissociées.

La structure de gouvernance adoptée par CNP Assurances répartit les pouvoirs entre le conseil d'administration, qui détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre, et la direction générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à la direction générale et aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant CNP Assurances et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil arrête les comptes annuels de CNP Assurances ainsi que les comptes consolidés du Groupe et veille à la qualité et la fiabilité de l'information, en particulier l'information financière donnée aux actionnaires et aux parties prenantes. Le conseil s'assure également de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des risques. Ces trois missions sont assurées conjointement avec la direction générale, chargée de la préparation des différents sujets et de l'élaboration de propositions qu'il soumet à l'approbation et au contrôle du conseil. Le conseil établit le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le conseil assume d'autres missions plus spécifiques, telles qu'autoriser les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce, désigner les dirigeants mandataires sociaux, les évaluer et déterminer leur rémunération, répartir l'enveloppe des jetons de présence allouée par l'assemblée générale des actionnaires, convoquer les assemblées générales d'actionnaires.

L'organisation du conseil d'administration dont la composition est régie par un pacte d'actionnaires, se caractérise par la recherche d'un certain équilibre adapté aux spécificités de l'actionnariat de CNP Assurances. Cet équilibre se manifeste également par la présence d'administrateurs indépendants et un taux de féminisation du conseil d'administration de 41,2 %.

Le conseil d'administration de CNP Assurances est composé de 19 membres, dont deux administrateurs représentant les salariés conformément aux dispositions de l'article L.225-27-1 du code de commerce.

(1) La recommandation de l'AMF DOC-2012-02 regroupe l'ensemble des recommandations applicables aux sociétés déclarant se référer au code AFEP-MEDEF révisé en novembre 2016.

Les compétences des administrateurs sont complémentaires (expertises financières, bancaires, internationales notamment) avec pour certains, une connaissance ancienne et approfondie de CNP Assurances et de son environnement.

CNP Assurances veille également à ce que certains d'entre eux disposent d'une compétence dans des domaines en lien avec les nouveaux enjeux stratégiques de CNP Assurances tels que le numérique, l'innovation et les nouvelles technologies.

Trois comités spécialisés du conseil d'administration (comité d'audit et des risques, comité stratégique, comité des rémunérations et des nominations) accomplissent des missions clairement définies dans le cadre de la préparation des délibérations du conseil, ce qui simplifie la prise de décision par ce dernier dans un métier où les aspects techniques requièrent un examen spécifique.

Les représentants des différentes directions de CNP Assurances (direction financière, direction des risques, direction technique groupe, direction des ressources humaines, direction de la conformité, notamment) jouent un rôle clé auprès de ces instances en leur apportant des précisions techniques et en leur fournissant un éclairage global sur les données comptables, actuarielles et financières.

Les commissaires aux comptes sont systématiquement présents aux réunions du comité d'audit et des risques.

Plus qu'une instance de contrôle, le conseil est un véritable partenaire de la direction générale avec laquelle il échange collégialement sur la mise en œuvre concrète des orientations stratégiques de CNP Assurances et du Groupe.

Le conseil d'administration délègue, en outre, au directeur général certains pouvoirs pour l'exécution de ses propres décisions et celles que lui a conférées l'assemblée générale des actionnaires.

Il est, par ailleurs prévu que certaines opérations stratégiques requièrent, avant toute décision du directeur général, une autorisation préalable du conseil d'administration, notamment lorsqu'il s'agit de certaines décisions significatives telles que la réalisation d'opérations de croissance externe.

A cet égard, le règlement intérieur liste les délégations de pouvoirs données et les situations dans lesquelles l'autorisation préalable du conseil est requise.

Par ailleurs, la répartition des compétences et des responsabilités au sein de CNP Assurances a été adaptée conformément aux dispositions du régime de gouvernance Solvabilité 2, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Ces adaptations s'articulent principalement autour des éléments suivants :

- la désignation de deux personnes physiques chargées de la direction effective et de quatre responsables de fonctions clés (audit interne, actuariat, gestion des risques et vérification de la conformité) ;
- l'adoption par le conseil d'administration de politiques écrites, de rapports destinés à l'ACPR ou au public ;
- des dispositifs renforcés relatifs aux exigences de compétence et d'honorabilité des personnes ayant un rôle-clé dans CNP Assurances.

Les prérogatives du conseil d'administration coexistent avec les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires qui a compétence exclusive notamment pour nommer les administrateurs, approuver les comptes annuels, autoriser les opérations d'augmentation ou réduction du capital social (ou sur ce dernier point, déléguer sa compétence au conseil d'administration) et modifier les statuts de CNP Assurances.

Le conseil mène ses travaux de manière collégiale, dans un souci éthique, dans le respect des valeurs de CNP Assurances et des réglementations qui lui sont applicables. Les travaux et les délibérations du conseil se font de manière parfaitement indépendante.

Pour assurer la qualité de gouvernance du conseil, tout en favorisant la transmission des savoirs et des expériences à de nouveaux administrateurs, CNP Assurances a organisé en juin 2012, par une réforme de ses statuts, un renouvellement par roulement des mandats des administrateurs de sorte que le conseil d'administration soit graduellement renouvelé par période de cinq ans (période ramenée progressivement à quatre ans suite à l'assemblée générale du 6 mai 2014). L'assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2018 statuera ainsi sur le renouvellement de six mandats d'administrateurs arrivant à échéance à l'issue de sa réunion.

1.2 Dissociation des fonctions de président et de directeur général

Conformément aux recommandations convergentes du code AFEP-MEDEF et de l'AMF qui prévoient que les sociétés ayant opté pour la dissociation des fonctions de président et de directeur général doivent décrire précisément les missions confiées au président du conseil, le conseil d'administration définit de manière explicite les missions du président.

Le rôle du président du conseil d'administration ne se limite pas exclusivement à l'organisation et au fonctionnement du conseil.

Le règlement intérieur du conseil d'administration de CNP Assurances précise qu'il peut participer aux relations qu'entretient CNP Assurances, en particulier avec ses grands partenaires et les pouvoirs publics, aux plans national et international.

ROLES RESPECTIFS DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Le président

Le conseil d'administration de CNP Assurances est présidé par Jean-Paul Faugère.

Parmi les compétences dévolues au président par le code de commerce, celui-ci a notamment la responsabilité de :

- convoquer le conseil d'administration et en fixer l'ordre du jour ;
- présider les réunions du conseil d'administration ;
- présider l'assemblée générale des actionnaires que le conseil d'administration convoque ;
- déterminer les informations confidentielles sur lesquelles il imposera la discrétion ;
- soumettre à l'autorisation du conseil d'administration les conventions et engagements réglementés et en aviser les commissaires aux comptes.

Le président veille au respect par le conseil et ses membres des rôles et prérogatives de la direction générale.

Il s'assure que le conseil d'administration de CNP Assurances soit en permanence informé de l'ensemble des activités de CNP Assurances et de ses performances.

Le président organise et dirige les travaux du conseil d'administration qu'il réunit au moins quatre fois dans l'année et chaque fois que les circonstances l'exigent. En 2017, le conseil d'administration s'est réuni neuf fois (huit en 2016).

Le président veille tout particulièrement à la transparence des processus décisionnels en portant une attention soutenue à la clarté, la précision et l'exhaustivité des informations contenues dans les dossiers soumis à l'examen du conseil d'administration.

Le président est étroitement associé à la gestion stratégique de CNP Assurances. Par des réunions bilatérales au moins hebdomadaires, il est tenu informé par le directeur général des événements et situations significatifs, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, les grands projets d'investissements et de désinvestissements.

Il participe aux côtés du directeur général qui les préside, aux réunions internes de préparation des décisions stratégiques et notamment celles traitant des principaux accords de distribution avec les grands partenaires de CNP Assurances.

Il préside le comité de préparation des conseils d'administration en présence du directeur général et des membres du comité exécutif concernés notamment sur les thèmes relatifs :

- au budget annuel ;
- à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ; et
- aux politiques soumises à l'approbation du conseil d'administration en application des règles Solvabilité 2.

Il dispose des informations nécessaires à la bonne appréhension des risques de CNP Assurances. À ce titre, il reçoit les dossiers du comité des risques Groupe et du comité d'allocation stratégique avant ces réunions afin de pouvoir s'en entretenir, en amont, avec le directeur général.

Il peut assister aux réunions du comité d'audit et des risques du conseil d'administration. Il a communication, au fil de l'eau, de tous les rapports d'audit. Il peut également demander la réalisation de missions d'audit soit ponctuellement, soit dans le cadre de l'élaboration du plan d'audit discuté au conseil d'administration.

La nomination du directeur de l'audit interne d'une part et du directeur de la conformité d'autre part est réalisée par le directeur général, sur avis conforme du président.

Le président dispose d'un accès large et constant à l'information pertinente nécessaire.

Il rencontre, particulièrement au début de l'année, les différents responsables des *business units* et fonctions Groupe, afin d'échanger librement avec eux sur l'accomplissement de leurs travaux et mesurer les différents enjeux qu'ils ont identifiés et qui méritent d'être portés à sa connaissance.

Il est destinataire du *reporting* trimestriel des risques, du tableau de bord mensuel d'activités et des principaux éléments d'information concernant la vie des grands partenariats.

En complément de ses missions légales et statutaires, le président du conseil d'administration de CNP Assurances visite régulièrement les différentes implantations françaises (Paris, Arcueil, Angers) de CNP Assurances et mène une série de travaux dans les domaines suivant :

- maintien de la qualité des relations avec les actionnaires de CNP Assurances ;
- garantie de la diversité de la composition du conseil d'administration ;
- proposition d'un programme de formation aux membres du conseil.

Le directeur général

La direction générale de CNP Assurances est assurée par Frédéric Lavenir.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de CNP Assurances, sous réserve des limitations de pouvoirs et autorisations financières arrêtées par le conseil et détaillées en annexe du règlement intérieur disponible sur le site Internet de CNP Assurances⁽²⁾. Ces limitations visent notamment les opérations de croissance externe (hors gestion de portefeuille) dépassant certains seuils ou se situant en dehors des orientations stratégiques définies par le conseil.

Le directeur général participe activement aux séances du conseil d'administration où il rend compte régulièrement de la conduite des affaires de CNP Assurances et des faits marquants du Groupe. Il participe à ce titre à la définition et à l'évolution de la stratégie arrêtée par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses fonctions managériales et opérationnelles, le directeur général s'appuie sur les compétences de ses directeurs généraux adjoints et des membres du comité exécutif.

1.3 Mode d'exercice de la direction générale

Le directeur général a la responsabilité de la gestion quotidienne de CNP Assurances. La conformité interne des activités par rapport aux politiques et stratégies décidées par le conseil d'administration est au cœur des préoccupations de la direction générale qui s'attache en permanence à préserver le lien entre stratégie et valeur actionnariale.

Le directeur général a instauré, pour assurer le pilotage opérationnel de CNP Assurances et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe définie par le conseil d'administration, un comité exécutif. Ce comité exécutif associe le directeur général, les trois directeurs généraux adjoints de CNP Assurances et dix hauts cadres dirigeants.

Le comité exécutif, qui se réunit en moyenne chaque semaine, est à la fois un organe de réflexion, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux. Ce comité permet d'associer ainsi au sein d'une structure interne un large éventail de compétences techniques, commerciales, managériales et opérationnelles.

Le comité exécutif suit les sujets d'intérêt transversal à la société et le pilotage stratégique, pour préparer les décisions du directeur général. Un tableau de bord diffusé périodiquement permet de suivre l'activité du Groupe.

Il examine les budgets et les prévisions pluriannuelles d'activité, les comptes, la politique d'investissement financier, les prévisions de résultat par segment d'activité. Il examine également les projets d'acquisition et les *business plans* des principales filiales françaises et étrangères.

Le comité exécutif s'assure de la cohérence des plans d'action engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et examine les plans d'action à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, essentiels à la bonne gouvernance interne de la société.

Chaque séance du comité exécutif fait l'objet d'un compte rendu synthétique.

La cohérence du pilotage stratégique du Groupe est également assurée par la présence d'au moins un des membres du comité exécutif au sein du conseil d'administration des principales filiales du Groupe. De plus, la direction des partenariats internationaux de CNP Assurances coordonne le pilotage opérationnel des filiales partenariales internationales.

Régulièrement, le directeur général réunit les principaux cadres du groupe CNP Assurances. Chaque participant est en charge d'assurer, à son niveau, l'information et les échanges dans des conditions analogues (comité de direction, réunions de collaborateurs...).

Antoine Lissowski, directeur général adjoint en charge des finances, a été désigné deuxième dirigeant effectif de CNP Assurances. Conformément aux dispositions de l'article R.322-168 du code des assurances, celui-ci dispose d'un domaine de compétence et de pouvoirs larges sur les activités et les risques de CNP Assurances. Il est impliqué dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières.

Quatre fonctions clés (gestion des risques, vérification de la conformité, actuariat et audit interne) sont portées par des directeurs rattachés au directeur général.

Les responsables de fonctions clés sont régulièrement invités à assister au conseil d'administration, pour lui permettre d'apprécier les risques, responsabilités et enjeux associés à ces fonctions.

La fonction gestion des risques est portée par la direction des risques groupe, en charge de l'animation du dispositif de gestion des risques du Groupe. La direction des risques groupe décline l'appétence au risque définie dans la stratégie du Groupe au travers des politiques de risques et des travaux d'estimation du capital économique. Ces politiques sont proposées par la direction générale pour approbation au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration. La direction des risques Groupe garantit l'exhaustivité du suivi des risques et l'efficacité du dispositif de surveillance. Elle décline le cadre de la prise de risques des différents métiers au travers, par exemple, de politiques de souscription, de délégations ou de normes d'investissement. Elle porte un avis préalable sur les décisions impactant significativement le profil de risques avec le principe du double regard. Elle est également responsable de la validation indépendante du modèle économique. Elle veille enfin à la diffusion de la culture de gestion des risques dans le Groupe, par sa participation aux différentes étapes clés de l'activité et la

(2) <http://www.cnp.fr/Le-Groupe/Gouvernance/Gouvernement-d-entreprise>

formation des collaborateurs. Elle participe ainsi à la préservation de la valeur, des actifs et de la réputation de CNP Assurances.

La fonction de vérification de la conformité est portée par la direction de la conformité, elle assure principalement le suivi détaillé des risques de non-conformité des produits d'assurance et la sécurisation des flux financiers, au regard notamment des obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans le cadre défini par le conseil d'administration dans la politique de conformité.

La fonction actuarielle est portée par la direction technique Groupe. Ses activités comprennent entre autres la valorisation des indicateurs techniques du Groupe dans leurs différentes visions (valeur intrinsèque et valeur des affaires nouvelles, provisions techniques en normes françaises, IFRS et Solvabilité 2), les prévisions de résultat technique, l'établissement des normes techniques concernant les provisions techniques et la MCEV®, la conduite de travaux de recherche et développement actuariel et la préparation des synthèses et rapports d'analyse attendus de la direction technique groupe.

La fonction d'audit interne est portée par la direction de l'audit interne, qui apprécie la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle du Groupe. Elle évalue, dans le cadre de ses missions, la conception et l'efficacité des processus de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre sur les activités ou les processus considérés. Elle émet des recommandations pour en améliorer la qualité et la conformité.

2 Fonctionnement du conseil d'administration

2.1 Composition du conseil d'administration

Principes

Depuis l'introduction en Bourse des actions de CNP Assurances, en octobre 1998, la composition du conseil reflète la structure de contrôle de son capital social par quatre actionnaires historiques : la Caisse des Dépôts, La Banque Postale et BPCE (dont les participations sont portées par une société *holding*, Sopassure) et l'État. Ces actionnaires sont liés par un pacte d'actionnaires.

Le pacte d'actionnaires organise la composition du conseil selon la répartition suivante :

Six administrateurs proposés par la Caisse des Dépôts	Caisse des Dépôts, représentée par Eric Lombard Delphine de Chaisemartin Virginie Chapron du Jeu Pauline Cornu-Thénard Olivier Mareuse Olivier Sichel
Cinq administrateurs proposés par Sopassure	Sopassure, représentée par Florence Lustman Jean-Yves Forel François Pérol Philippe Wahl Rémy Weber
Un administrateur proposé par l'État	L'État, représenté par Charles Sarrazin
Deux administrateurs représentant les salariés	Philippe Bartoli Laurence Guitard
Quatre administrateurs indépendants	Jean-Paul Faugère, président Marcia Campbell Stéphane Pallez Rose-Marie Van Lerberghe
Un administrateur proposé conjointement	Frédéric Lavenir, directeur général
Profil des administrateurs	
Ancienneté moyenne : 4 ans	Moyenne d'âge : 56 ans
<i>Quatre administrateurs indépendants³, soit 23,5 % (Stéphane Pallez, Rose-Marie Van Lerberghe, Marcia Campbell et Jean-Paul Faugère)</i>	Sept femmes et dix hommes, soit 41,2 % d'administratrices ⁴

³ Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du taux d'administrateurs indépendants conformément à l'article 8.3 du code AFEP-MEDEF.

⁴ Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du taux de féminisation du conseil d'administration conformément à l'article L.225-27 du code de commerce.

Évolution de la composition au cours de l'exercice 2017 et du début de l'exercice 2018

Date	Fin de mandat	Démission	Nomination/Cooptation	Renouvellement /ratification
13/04/2017			Etat, représenté par Jean-Paul Faugère, Bertrand Walckenaer	Frédéric Lavenir, Virginie Chapron du Jeu, Sopassure représentée par Florence Lustman, Delphine de Chaisemartin, Rose-Marie Van Lerberghe, Pauline Cornu-Thénard
10/05/2017	Laurence Guitard, administratrice représentant les salariés actionnaires		Laurence Guitard, administratrice représentant les salariés	
10/05/2017			Philippe Bartoli, administrateur représentant les salariés actionnaires	
27/07/2017		Démission de Franck Silvent		
07/09/2017			Représentation de l'Etat, par Charles Sarrazin au lieu et place de Bertrand Walckenaer (nomination par arrêté du 7 septembre 2017)	
14/12/2017			Représentation de la CDC par Eric Lombard au lieu et place de Pierre-René Lemas	
21/02/2018			Cooptation d'Olivier Sichel au lieu et place de Franck Silvent, démissionnaire le 27 juillet 2017	

Composition détaillée au 27 avril 2018 avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires (personnes physiques et représentants permanents des personnes morales)

Administrateurs	Age	Nationalité	Sexe	Date de 1 ^{er} mandat	Années de présence au conseil	Fin de mandat en cours	Taux de participation au conseil d'administration en 2017	Comité des rémunérations			Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP
								Comité d'audit et risques	et des nominations	Comité stratégique	
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration	61	FR	M	2012	6	2021	100 %				• président
Frédéric Lavenir, directeur général	57	FR	M	2012	6	2021	100 %				
Eric Lombard (Caisse des Dépôts)	59	FR	M	2017	0	2020	n/s				•
Virginie Chapron du Jeu	56	FR	F	2012	6	2021	100 %				•
Pauline Cornu-Thénard	38	FR	F	2016	1	2020	89 %				
Olivier Mareuse	54	FR	M	2013	5	2018	67 %				•
Delphine de Chaisemartin	47	FR	F	2016	1	2021	89 %				

Administrateurs	Age	Nationalité	Sexe 1 ^{er}	Date de mandat	Années de présence au conseil	Fin de mandat en cours	Taux de participation au conseil d'administration en 2017	Comité des rémunérations			Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP	
								Comité d'audit et risques	et des nominations	Comité stratégique		
Olivier Sichel	50	FR	M	2018	0	2018	n/a				•	•
Florence Lustman (Sopassure)	57	FR	F	2015	3	2021	100 %	•				
Jean-Yves Forel	56	FR	M	2012	5	2018	100 %	•			•	
François Pérol	54	FR	M	2009	9	2018	22 %		•			
Philippe Wahl	62	FR	M	2011	7	2018	78 %		•			
Rémy Weber	60	FR	M	2013	4	2018	89 %				•	
Charles Sarrazin (État)	44	FR	M	2016	1	2020	100 %					•
Philippe Bartoli (administrateur représentant les salariés)	59	FR	M	2017	1	2021	100 %					
Laurence Guitard (administratrice représentant les salariés)	57	FR	F	2016	2	2021	89 %					
Marcia Campbell	59	GB	F	2011	7	2020	89 %	•			•	
Stéphane Pallez	58	FR	F	2011	7	2020	89 %	présidente			•	•
Rose-Marie Van Lerberghe	71	FR	F	2013	5	2021	100 %		présidente			•

n/s : non significatif dans la mesure où Eric Lombard a été nommé le 13 décembre 2017.

n/a : non applicable

Évolution dans la composition du conseil d'administration proposée à l'assemblée générale du 27 avril 2018

Départ (fin de mandat ou démission)	Nomination	Renouvellement
		Olivier Mareuse, François Pérol, Jean-Yves Forel, Olivier Sichel, Philippe Wahl, Rémy Weber

2.2 Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration veille à ce que la sélection des membres qui le composent lui permette d'assurer une diversité des compétences, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans des proportions conformes aux exigences des dispositions de l'article L.225-18-1 du code de commerce. Il convient de noter qu'au 21 février 2018 la proportion de femmes au conseil représente 41,2 % des membres du conseil, respectant ainsi la proportion minimum de 40 % imposée par l'article L.225-18-1 du code de commerce.

En ce qui concerne la diversité des compétences, il convient de noter que l'application du régime Solvabilité 2 renforce les exigences en termes de compétence individuelle et collective des administrateurs des sociétés anonymes d'assurance et conduit à s'assurer en permanence, que les membres du conseil d'administration de CNP Assurances possèdent collectivement les qualifications, l'expérience et les connaissances appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au conseil d'administration et de ses comités spécialisés, notamment en matière :

- de marchés de l'assurance et des marchés financiers ;
- de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique ;
- de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle ; et

- d'exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance.

Qualité d'actionnaire des administrateurs

Conformément aux stipulations de l'article 1.2 C) 3 du règlement intérieur du conseil d'administration, les administrateurs de CNP Assurances doivent détenir chacun au moins 200 actions de CNP Assurances, ce minimum étant porté à 500 actions pour les dirigeants mandataires sociaux.

2.3 Information sur la conformité de la gouvernance au code AFEP-MEDEF

Indépendance des administrateurs

Suivant les recommandations de son comité des rémunérations et des nominations, le conseil d'administration du 21 février 2018 a examiné et approuvé les travaux du comité sur la qualification et l'identification des administrateurs indépendants.

Les critères d'indépendance des administrateurs retenus par CNP Assurances sont ceux du code AFEP-MEDEF tels que révisés en novembre 2016 et reproduits dans le tableau qui suit.

L'identification des administrateurs indépendants, à l'aune de ces critères et de l'appréciation qu'en a fait le conseil d'administration apparaît également dans le tableau qui suit.

	Jean-Paul Faugère	Stéphane Pallez	Marcia Campbell	Rose-Marie Van Lerberghe
Ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de CNP Assurances (actuellement et au cours des cinq années précédentes)	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas être salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que CNP Assurances consolide (actuellement et au cours des cinq années précédentes)	Administrateur de Caixa Seguros Holding, filiale consolidée de CNP Assurances	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas être salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère ou d'une société consolidée par la société mère (actuellement et au cours des cinq années précédentes)	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société : <ul style="list-style-type: none"> • dans laquelle CNP Assurances détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur (actuellement et au cours des cinq années précédentes) ; • dans laquelle le directeur général de CNP Assurances ou un salarié désigné en tant que tel détient un mandat d'administrateur (actuellement et au cours des cinq années précédentes). 	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas être un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement * : <ul style="list-style-type: none"> • significatif de CNP Assurances ou de son Groupe ou ; • pour lequel CNP Assurances ou son Groupe représente une part significative de l'activité. 	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas avoir été commissaire aux comptes de CNP Assurances au cours des cinq années précédentes	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas être administrateur de CNP Assurances depuis plus de 12 ans	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas être un représentant d'un actionnaire à plus de 10 % du capital social de CNP Assurances	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Position du conseil d'administration fondée	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant

sur l'analyse de son comité des rémunérations et des nominations

* Le conseil d'administration, lors de sa séance du 21 février 2018, a estimé qu'aucun des administrateurs de CNP Assurances considérés comme indépendants n'entretient directement ou indirectement de relations d'affaires avec les sociétés du Groupe.

Explications des dispositions en écart avec le code de référence AFEP-MEDEF

Sans remettre en cause l'adhésion de CNP Assurances au code AFEP-MEDEF^{*}, les spécificités de CNP Assurances peuvent la conduire à diverger ponctuellement de ce code de référence.

En application de l'article L.225-37-4 9° du code de commerce, le tableau ci-dessous recense les divergences constatées et leurs justifications⁵.

Exigences du code AFEP-MEDEF	CNP Assurances	Explications
<i>Ratios d'administrateurs indépendants</i>		
<ul style="list-style-type: none"> conseil d'administration : ratio supérieur à 33 % pour les sociétés contrôlées 	ratio égal à 23,52 %	La composition du conseil d'administration de CNP Assurances est principalement organisée par le pacte d'actionnaires de CNP Assurances et reflète ainsi la structure de son actionnariat. Il en résulte que les ratios d'administrateurs indépendants du code AFEP-MEDEF ne sont pas atteints.
<ul style="list-style-type: none"> comité d'audit et des risques : ratio supérieur à 66 % 	ratio égal à 40 %	
<ul style="list-style-type: none"> comité des rémunérations et des nominations : ratio supérieur à 50 % 	ratio égal à 40 %	
<i>Critères d'indépendance</i>		
<i>Ne pas être (...) administrateur d'une société consolidée par CNP Assurances (...).</i>	Jean-Paul Faugère est administrateur de Caixa Seguros Holding, filiale brésilienne consolidée de CNP Assurances	Le conseil estime que l'exercice de ce mandat par un administrateur indépendant participe au bon fonctionnement du conseil car il lui est utile, compte tenu des enjeux importants de cette filiale pour CNP Assurances, de bénéficier régulièrement d'un point de vue complémentaire sur l'activité déployée en Amérique latine. Conformément au guide d'application du code AFEP-MEDEF publié en décembre 2016, il est convenu que Jean-Paul Faugère s'abstiendra de participer aux décisions du conseil d'administration de CNP Assurances sur lesquelles un conflit d'intérêts entre CNP Assurances et cette filiale pourrait être identifié, si par impossible, une telle éventualité venait à se produire.
<i>Organiser chaque année une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs. (article 10-3)</i>		Chaque année, à l'occasion de la réunion de février, le conseil d'administration procède à l'évaluation des performances de son directeur général et de son président et à la détermination des éléments de leurs rémunérations respectives. A cet effet, le conseil, hors de la présence du dirigeant mandataire social exécutif, du dirigeant mandataire social non exécutif et de tous les membres du management, débat des performances du président et du directeur général et échange sur la gestion de l'entreprise.
<i>Le comité des nominations (ou un comité ad hoc) établit un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.</i>		Le pacte d'actionnaires de CNP Assurances prévoit, en son article 5.3, des modalités particulières de nomination

* Le code AFEP-MEDEF révisé en novembre 2016 est disponible sur le site Internet de l'AFEP, notamment en suivant l'adresse suivante : <http://www.afep.com>

⁵ Information supplémentaire au rapport sur le gouvernement d'entreprise : à compter de l'exercice 2018, le poids des objectifs quantifiables est fixé à 60 % ramenant les objectifs qualitatifs à 40 % ce qui permettra d'être en conformité avec le code AFEP-MEDEF qui prévoit un poids prépondérant des objectifs quantitatifs.

des mandataires sociaux, notamment du directeur général. C'est dans ce cadre que le conseil d'administration du 23 février 2017 a proposé à l'assemblée générale des actionnaires le renouvellement du mandat du directeur général.

Le fonctionnement de CNP Assurances répond, par ailleurs, à la réglementation Solvabilité 2 qui impose la désignation de deux dirigeants effectifs. Ce dispositif permet en cas de vacance imprévue, de l'un ou de l'autre de ces dirigeants, de garantir, en tout état de cause, la continuité de la direction générale de la société.

Pour le remplacement temporaire ou définitif des autres postes clés du Groupe, un plan de continuité et de succession de 17 postes clés (dont 11 représentés au comité exécutif) a été examiné au comité de nomination et de rémunération puis présenté par sa présidente au conseil d'administration en février 2017.

Il est recommandé qu'un administrateur salarié soit membre du comité des rémunérations et des nominations

Le pacte d'actionnaires de CNP Assurances prévoit, en son article 5.3, des modalités particulières de nomination des mandataires sociaux. C'est dans ce cadre que le conseil d'administration a établi les dispositions de son règlement intérieur. Celui-ci ne prévoit pas, à ce stade, la nomination d'un administrateur représentant les salariés au comité des rémunérations et des nominations.

2.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Les modalités de préparation et d'organisation du conseil d'administration sont précisées dans son règlement intérieur, lequel a pour objet de compléter et de préciser les règles légales, réglementaires, statutaires et les recommandations de place auxquelles le conseil se réfère. Le règlement intérieur est rendu public sur le site Internet de CNP Assurances.

Un calendrier prévisionnel des réunions et des ordres du jour du conseil et de son comité d'audit et des risques est arrêté chaque année.

Le président communique aux administrateurs les informations et la documentation nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à la préparation de leurs décisions. Entre deux séances du conseil d'administration, des notes d'information sur des sujets d'actualité ou des communiqués de presse sont susceptibles d'être transmis aux administrateurs par courrier électronique.

Chaque séance du conseil donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire couvrant l'essentiel des points à l'ordre du jour et remis plusieurs jours avant la réunion. Outre la documentation illustrant les points spécifiquement programmés à l'ordre du jour, le dossier du conseil comprend de manière récurrente le projet de procès-verbal de la séance précédente et une revue de presse et une sélection d'analyses financières concernant CNP Assurances.

À chacune de ses réunions, le conseil est informé par le directeur général de la gestion courante et des événements marquants intéressant la marche de CNP Assurances. Une analyse détaillée des résultats du groupe CNP Assurances est régulièrement fournie au conseil au travers notamment des arrêtés comptables semestriels et annuels et de la présentation d'indicateurs trimestriels.

Sont également soumis à l'attention du conseil des rapports détaillés sur l'évolution des sujets à caractère commercial, financier et opérationnel permettant le suivi de la stratégie du Groupe et la bonne compréhension de ses activités et de ses perspectives de développement.

Lors de ces séances, une présentation détaillée des points à l'ordre du jour est réalisée par le directeur général et les cadres dirigeants de la société.

Les présentations font l'objet de questions et sont nourries d'un débat avant mise au vote de décisions, le cas échéant.

Les participants aux séances du conseil sont tenus à une obligation de discrétion renforcée à l'égard des informations ayant un caractère confidentiel et présentées comme telles par le président du conseil d'administration.

Les règles de prévention et de gestion des conflits d'intérêts sont précisées dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Afin d'exercer plus efficacement ses missions de gestion et de contrôle, le conseil d'administration bénéficie des avis de ses trois comités spécialisés : le comité d'audit et des risques, le comité des rémunérations et des nominations et le comité stratégique.

Les attributions spécifiques et les modalités de fonctionnement de chacun de ces comités sont intégrées dans le règlement intérieur du conseil. Ces comités ont également la possibilité de recourir à des experts extérieurs.

Ces comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le conseil d'administration qui désigne également le président de chaque comité. Chaque séance d'un comité donne lieu à l'émission d'un procès-verbal et d'un compte rendu en séance du conseil d'administration.

2.5 Compte rendu d'activité du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
9	84 %	2 heures 30

Les travaux du conseil d'administration ont été particulièrement marqués en 2017 par :

- une séance dédiée aux orientations stratégiques (lignes directrices et évolution du modèle d'affaires),
- un suivi régulier des négociations menées par la direction générale au Brésil (avec Caixa Econômica Federal) et en Italie (avec UniCredit) en vue de renouveler les partenariats existants depuis de nombreuses années
- un point sur le plan de succession des postes clés du groupe ;
- l'autorisation d'opérations avec des parties liées à l'activité du Groupe (Ariol CNP Assurances) ou à ses investissements (GRTGaz, LPBAM, AEW Ciloger) ;
- une opération de restructuration interne (fusion absorption de deux filiales d'assurance vie par CNP Assurances) afin de simplifier la structure du Groupe et diminuer les coûts récurrents de gestion des entreprises d'assurance filiales ;
- de nombreux points de suivi sur le développement commercial du Groupe CNP Assurances, particulièrement en rapport avec :
 - l'assurance vie & capitalisation « Haut de Gamme » (CNP Patrimoine),
 - les activités du Groupe en Espagne avec CNP Partners,
 - le déploiement de l'activité 100 % digital au Brésil (Youse) ;
- de nombreux points de suivi sur des domaines qui concourent à la performance de CNP Assurances (programmes de transformation digitale de la société, situation sur l'informatique, enjeux et perspectives ressources humaines, mise en œuvre du plan d'excellence opérationnel) ;
- des travaux techniques menés en application de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 (revue de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, approbation de rapports⁶ et des ajustements apportés aux politiques écrites⁷ concourant à garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité de CNP Assurances...) ;
- le suivi de demandes de l'ACPR.

COMITES SPECIALISES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité d'audit et des risques

Nombre de membres : 5	Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	6	90 %	3 heures 20
Administrateurs (nommés)			
Stéphane Pallez, présidente Marcia Campbell			
Florence Lustman sur Jean-Yves Forel			

⁶ Rapports SFCR ; rapports RSR ; rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière ; rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

⁷ Ces politiques ont notamment pour objet : la gestion des risques et ses politiques annexes (souscription, provisionnement, gestion actif/passif, investissements, normes de liquidité et de concentration, gestion des risques opérationnels, réassurance et autres techniques d'atténuation des risques), le contrôle interne, l'audit interne, la sous-traitance/externalisation, le reporting, la politique ORSA, la valorisation des actifs et passifs, la gestion du capital, l'honorabilité et la compétence, la rémunération et la continuité d'activité.

proposition des Olivier Mareuse
signataires du pacte
d'actionnaires)

Le comité d'audit et des risques a continué en 2017 à fournir au conseil ses avis et ses recommandations notamment en procédant à l'audition des commissaires aux comptes en dehors de la présence de la direction générale et de toute personne employée par la société.

À l'occasion de l'examen des comptes annuels, semestriels et des indicateurs trimestriels, les membres du comité d'audit et des risques disposent des documents et informations nécessaires à l'exercice de leur mission dans des délais leur permettant d'en prendre connaissance, de les examiner de manière satisfaisante et de préparer les questions qu'ils souhaitent poser aux commissaires aux comptes, au directeur financier, au directeur comptable, au directeur technique Groupe et à la directrice des risques Groupe, systématiquement présents à ces réunions.

Le comité d'audit et des risques se tient la veille du conseil d'administration afin de favoriser la présence physique aux réunions d'une administratrice résidant à l'étranger.

Le comité d'audit et des risques peut recourir à des experts externes aux frais de CNP Assurances après en avoir informé préalablement le président du conseil d'administration ou le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses travaux, le comité d'audit et des risques a particulièrement assuré le suivi :

- du contrôle légal des comptes ;
- de l'exposition du Groupe aux risques, avec l'examen trimestriel d'un *reporting* sur les risques ;
- des portefeuilles présentant une valeur des affaires nouvelles fortement négatives afin d'apprécier la teneur des mesures de redressement mises en œuvre ;
- du contenu des rapports sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) publiés par les assureurs en 2017 en s'appuyant sur les enseignements d'une étude confiée à un cabinet extérieur ;
- des travaux du programme Solvabilité 2 (besoin global de solvabilité, politiques écrites...) ;
- des lignes directrices des programmes relatifs aux investissements et à l'utilisation d'instruments financiers à terme ; et
- de l'activité de la direction de l'audit interne et de la direction de la conformité et de leur programme prévisionnel respectif.

Le suivi de la manière dont CNP Assurances gère les contrôles de l'ACPR a également été très présent dans le programme de travail du comité, notamment avec l'examen des plans d'action élaborés pour y répondre.

Par ailleurs, le comité d'audit et des risques a bénéficié, à sa demande, d'un suivi consolidé des recommandations exprimées par l'audit interne, l'ACPR, les commissaires aux comptes et le responsable de la fonction clé actuarielle afin de disposer d'une vision d'ensemble des différentes recommandations.

A également été au programme du comité, l'accord sur un dispositif d'approbation relatif à la fourniture de services mentionnés à l'article L.822-11-2 du code de commerce (services autres que la certification des comptes).

Le comité des rémunérations et des nominations

Nombre de membres : 5	Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants Rose-Marie Van Lerberghe, Jean-Paul Faugère			
Administrateurs (nommés sur proposition François Pérol des signataires du pacte d'actionnaires) Pierre-René Lemas Philippe Wahl	1	100 %	1 heure 30

Les dirigeants mandataires sociaux sont associés aux travaux du comité des rémunérations et des nominations : Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration, en est membre et Frédéric Lavenir, directeur général, est invité à participer aux séances en tant que de besoin en fonction des points inscrits à l'ordre du jour. Ces deux dirigeants mandataires sociaux s'abstiennent de participer à tous débats et décisions relatifs au renouvellement de leur mandat et à leur rémunération.

Le comité des rémunérations et des nominations a pour champ de compétence générale la sélection des candidats aux fonctions d'administrateurs, l'examen des propositions de nomination du président, du directeur général et du second dirigeant effectif ainsi que celles des membres des comités spécialisés.

Relèvent également de son champ d'attribution l'examen de la rémunération du président du conseil d'administration et la rémunération individuelle du directeur général. Il intervient également sur les préconisations à faire au conseil en matière de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration en fonction de critères préétablis, tels que l'assiduité aux réunions ainsi que la qualité et les fonctions exercées dans les comités spécialisés. Le comité est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux de l'entreprise ; celle-ci étant intégrée dans la politique de rémunération Groupe validée par le conseil d'administration.

Ce comité est également saisi sur tout projet d'augmentation de capital réservée aux salariés ou d'attributions gratuites d'actions de CNP Assurances au profit des salariés de la société.

Dans le cadre de ses prérogatives, le comité des rémunérations et des nominations a instruit essentiellement :

- les dossiers liés au renouvellement/nomination d'administrateurs ;
- les dossiers relatifs aux éléments des rémunérations respectives du président du conseil d'administration et du directeur général.

et dans ce cadre, il a recommandé au conseil :

- le maintien de la rémunération annuelle de Jean-Paul Faugère au titre de son mandat de président du conseil d'administration, à 280 000 € au titre de 2017, étant précisé que la participation de Jean-Paul Faugère aux réunions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés ne donne pas lieu à versement de jetons de présence et que Jean-Paul Faugère a renoncé aux jetons de présence perçus au titre de ses mandats chez Icade et chez Caixa Seguros Holding
- la reconduction de la rémunération de Frédéric Lavenir, directeur général, qui se décompose en une part fixe annuelle qui s'élève à 400 000 € et une part variable complémentaire de 50 000 €, dont le versement dépend de critères quantitatifs et qualitatifs, étant précisé que la participation de Frédéric Lavenir aux réunions du conseil d'administration ne donne pas lieu à versement de jetons de présence et que Frédéric Lavenir a renoncé aux jetons de présence perçus au titre de son mandat chez Caixa Seguros Holding.

Le comité stratégique

Nombre de membres : 7		Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	Jean-Paul Faugère, président Stéphane Pallez Marcia Campbell			
Administrateurs (nommés sur proposition signataires du pacte d'actionnaires)	Rémy Weber sur Jean-Yves Forel des Olivier Mareuse Franck Silvent	5	93 %	2 heures

Les travaux du comité stratégique ont porté principalement sur le renouvellement des partenariats avec Caixa Económica Federal (Amérique latine) et avec UniCredit (Italie) ainsi que sur l'étude la prise de participation majoritaire dans le capital d'iSalud, comparateur et intermédiaire d'assurance, leader de la distribution digitale d'assurance santé individuelle en Espagne.

2.6 Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

Conformément au code AFEP-MEDEF et à son règlement intérieur, le conseil d'administration a procédé en 2017 à une évaluation de son fonctionnement, assisté d'un cabinet indépendant. Le résultat de cette évaluation formalisée a été présenté au conseil d'administration le 15 novembre 2017.

Cette évaluation s'est inscrite dans le prolongement de l'évaluation externe réalisée en 2016.

Elle a été établie sur la base d'un questionnaire adressé à l'ensemble des administrateurs et d'entretiens individuels avec les administrateurs ayant rejoint le conseil depuis 2016. Le questionnaire portait sur le rôle et les missions du conseil, sur les modalités de son fonctionnement, sur le rôle et les missions des comités spécialisés mais aussi sur l'auto-évaluation de la contribution individuelle des administrateurs afin d'apprécier la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil.

Les administrateurs ont confirmé leur appréciation de la gouvernance de CNP Assurances, en soulignant l'importance et la qualité de la formation qui leur est dispensée et qui leur permet de répondre aux exigences réglementaires, ainsi que la nécessité de poursuivre et d'approfondir la dimension stratégique du rôle du conseil, notamment lors d'un séminaire annuel.

L'évaluation a permis de suivre la mise en œuvre des axes identifiés lors de l'évaluation de 2016, ayant pour objet un plan d'action formalisé.

Un suivi précis de la réalisation de ce plan d'action formalisé a été effectué lors de la réunion du 15 novembre 2017. De nouvelles propositions d'amélioration ont également été présentées lors de cette réunion.

2.7 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général

Les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration :

- sûretés constituées en vue de garantir les engagements pris par CNP Assurances au-delà d'un montant unitaire de 100 M€⁸ ;

⁸ Information complémentaire au présent rapport: en outre, le directeur général est autorisé à émettre et signer des engagements par lesquels CNP Assurances se porte caution de sa société filiale CNP Caution au titre des engagements de cette dernière envers l'ensemble des partenaires commerciaux de cette filiale. Cette autorisation relative à CNP Caution est limitée à un montant cumulé maximum de onze

- opérations de croissance externe d'acquisition et de cession pour un montant unitaire supérieur à 50 M€ par opération, qu'elles soient réalisées par CNP Assurances ou par l'une de ses filiales, directe ou indirecte ; ce seuil prenant en compte le prix, la dette nette de la cible, toute promesse d'achat ou de souscription consentie par la société et tout engagement hors bilan ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux acquisitions et cessions d'actifs liées à la gestion de portefeuille ;
- opérations de croissance externe d'acquisition et de cession qui, quel que soit leur montant, ne s'inscriraient pas dans l'orientation stratégique de CNP Assurances définie par le conseil d'administration ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux opérations d'expérimentation ;

Le 21 février 2018, le conseil d'administration a renouvelé au directeur général les autorisations lui permettant, notamment, de :

- consentir des cautions, avals et garanties au nom de CNP Assurances dans la limite d'un montant total annuel de 100 M€ et son équivalent en toute autre devise, pour garantir les engagements de tiers, y compris des filiales de CNP Assurances, conformément aux dispositions de l'article L.225-35 alinéa 4 du code de commerce ;
- procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, dans la limite d'un montant nominal maximal d'un milliard cinq cents millions d'euros (1,5 Md€), tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur CNP Assurances ;
- autant que de besoin, procéder en une ou plusieurs fois, aux prix, conditions et modalités qu'il déterminera, au rachat d'obligations ou de titres assimilés émis par CNP Assurances, pour conservation ou annulation, le tout conformément aux dispositions contractuelles applicables et aux lois et règlements en vigueur. Le montant nominal maximal des titres qui pourront être rachetés dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder un milliard d'euros (1 000 000 000 €) ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies (ou panier de monnaies) ;
- en tant que de besoin, le directeur général de CNP Assurances est également habilité à mettre en place ou dénouer, en une ou plusieurs fois, des opérations de couverture des obligations ou titres assimilés émis ou à émettre par CNP Assurances, dans la limite d'un montant nominal maximal d'un milliard cinq cents millions d'euros (1,5 Md€) ou à la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, sous forme de *swaps* permettant notamment (sans que cela soit limitatif), de convertir en euros les coupons et le nominal (*swaps* de devises) ou de transformer l'indexation des coupons (*swaps* de taux d'intérêt).

Le texte exhaustif des limitations de pouvoirs et autorisations financières est disponible sur le site Internet www.cnp.fr en annexe du règlement intérieur du conseil d'administration.

milliards d'euros (11 000 000 000 €) diminué du montant correspondant au total des cautions, toujours en vigueur, octroyées par CNP Assurances au titre des engagements de CNP Caution envers l'ensemble des partenaires commerciaux de cette filiale

3. Fonctions des mandataires sociaux et liste de leurs mandats

PHILIPPE BARTOLI, Administrateur représentant les salariés



Fonction principale : responsable du pôle « Missions ponctuelles et transverses » au sein du département « Risques opérationnels et contrôle interne » de la Direction des risques groupe de CNP Assurances depuis juillet 2015

PARCOURS PROFESSIONNEL

Philippe Bartoli a débuté sa carrière au Cabinet Salustro Reydel (branche audit et expertise comptable) comme chef de mission, puis l'a poursuivi chez *Ernst & Young* et Cogenco Flipo en qualité de directeur de mission audit avant d'entrer en 1995 chez CNP Assurances où il travaille d'abord dans le secteur Comptabilité puis dans les domaines du contrôle interne et de la gestion des risques.

ÂGE : 59 ans

NATIONALITE :
Française

FORMATION :
Maîtrise de Sciences de gestion Finance, fiscalité (Paris IX Dauphine)
DESS Techniques de l'assurance et management des risques (Paris IX Dauphine)

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :
Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Analyse financière et actuarielle

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES :
180

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 27 AVRIL 2017

ECHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

MARCIA CAMPBELL



Fonction principale : administratrice de sociétés

PARCOURS PROFESSIONNEL

Marcia Campbell a débuté sa carrière en 1982 comme conseillère d'un cabinet de conseil en gestion internationale (Proudfoot Plc) dont elle est devenue directrice générale pour le Royaume-Uni en 1988. En 1990, elle entre chez Standard Life Plc où elle occupe, avant de devenir directrice des opérations et présidente-directrice générale d'Asie-Pacifique de 2004 à 2010, différents postes de directrice et notamment : directrice du développement commercial (1990-1993), directrice services aux clients (1993-1996), conseillère générale et directrice des services d'entreprises (1996-2004).

De 2010 à mars 2012, Marcia Campbell est directrice des opérations de Ignis Asset management, filiale de Phoenix Group Plc. Elle est ensuite et jusqu'en 2014 présidente du comité consultatif pour la stratégie écologique du gouvernement écossais.

Marcia Campbell est administratrice de plusieurs sociétés à l'étranger.

MANDATS ET FONCTIONS

- Sainsbury's Bank, *administratrice, présidente du comité de transition, membre du comité d'audit*
- Murray International Trust Plc, *présidente du comité d'audit*
- AVIVA (UK et Irlande), *membre du comité indépendant de gouvernance*

- Canada Life (Group Great-West Life), *société de droit canadien, administratrice*
- Canada Life Limited (Group Great-West Life), *société de droit canadien, administratrice*
- Woodford Investment Management, *présidente (depuis juin 2016)*
- Charles Stanley Group plc (public limited company, *société de droit anglais, administratrice (depuis octobre 2017)*

Mandats et fonctions occupés de 2012 à 2016 dont Marcia Campbell n'est plus titulaire

- Gouvernement écossais, *présidente du comité consultatif pour la stratégie écologique (fin de mandat : 2014)*
- Ignis Asset management (filiale de Phoenix Group Plc.), *directrice des opérations (2010-mars 2012)*
- Scottish Business in the community (société de bienfaisance), *administratrice (2006-2012)*

ÂGE : 59 ans

NATIONALITE :
Britannique

FORMATION :
Licence de français, études commerciales et études des Beaux-arts, Université d'Édimbourg, *MBA open university*

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :
Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise
d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES :
750

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
Comité d'audit et des risques (membre)
Comité stratégique (membre)
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 22 FEVRIER 2011

DERNIER RENOUVELLEMENT DE : 2016

ECHANCE DU MANDAT EN COURS : 2020

DELPHINE DE CHAISEMARTIN



Fonction principale : responsable du pôle institutions financières au sein du département pilotage Groupe de la Caisse des Dépôts depuis 2012

PARCOURS PROFESSIONNEL

Delphine de Chaisemartin a débuté sa carrière en qualité de contrôleur des risques et des résultats des activités de *fixed income* chez Compagnie parisienne de réescompte puis a exercé la fonction de Manager audit services financiers à partir de 1997 chez PriceWaterHouse Coopers.

- En 2002, elle rejoint Société Générale Corporate & Investment Banking où elle est adjointe puis Directrice du contrôle financier des activités.
- En 2006, elle rejoint les bureaux new yorkais de Société Générale Corporate & Investment Banking où elle occupe la fonction de *Chief Operating Officer* des activités de marchés taux, crédits et financements.
- Depuis 2012, elle exerce la fonction de Responsable du pôle Institutions financières au sein du Département du Pilotage Groupe de la Caisse des Dépôts.

- Bpifrance Financement (SAS), *administratrice, membre du comité financements et garanties, membre du comité Innovation, membre des comités d'audit et des risques, membre des comités des nominations et des rémunérations*
- Qualium Investissement (SAS), *administratrice, membre du comité consultatif de Qualium Fund*
- Société de Financement Local (SA), *administratrice, membre des comités des rémunérations et des nominations, membre des comités d'audit et des risques*

Mandats et fonctions occupés de 2012 à 2016 dont Delphine de Chaisemartin n'est plus titulaire

- Dexia Crédit Local (SA), *administratrice (fin de mandat : janvier 2013)*
- France Brevets (SAS), *administratrice (fin de mandat : octobre 2014)*
- Innovation Capital (SAS), *représentante de Univers 12 au conseil de surveillance (fin de mandat : 2016)*
- SOFIRED (SAS), *administratrice (fin de mandat : septembre 2014)*

MANDATS ET FONCTIONS

- CDC Entreprises Élan PME : *présidente du conseil d'administration*
- La Banque Postale Collectivités Locales (SA), *administratrice*

ÂGE : 47 ans

NATIONALITE :

Française

FORMATION :

MBA York University, Toronto CANADA, DECF, EM Lyon

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Analyse financière et actuarielle

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts
51, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES :

200

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 8 NOVEMBRE 2016

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2017

ECHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

VIRGINIE CHAPRON DU JEU

Fonction principale : directrice des finances du groupe Caisse des Dépôts depuis le 1^{er} septembre 2016

PARCOURS PROFESSIONNEL

Virginie Chapron du Jeu a exercé différentes fonctions de responsable au sein de IXIS CIB (2004-2007), CDC IXIS (2001-2004), Caisse des Dépôts (1989-2001), OSEO (1986-1989).

Après avoir été responsable du département équilibres financiers, dépôts et financements complexes à la direction des fonds d'épargne – direction financière de la Caisse des Dépôts et à partir de 2007, elle est directrice de projet auprès du directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts entre octobre 2011 et février 2013, puis directrice des investissements et de la comptabilité de la direction des retraites et de la solidarité à compter de février 2013.

Virginie Chapron du Jeu est aujourd'hui directrice des finances du groupe Caisse des Dépôts depuis le 1^{er} septembre 2016.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des Dépôts, *directrice des finances du Groupe, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe*

- Bpifrance (SA), *administratrice, membre du comité des risques et du comité d'audit.*
- La Poste (SA), *administratrice, présidente du comité d'audit.*
- Réseau Transport Electricité (RTE) - *administratrice, membre du comité de supervision et d'audit.*
- Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE) - *administratrice.*
- Novethic, *présidente et membre du comité stratégique.*
- CDC GPI (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts administrateur*
- CDC GPII (SAS), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur*
- Humanis Retraite Arrco (Institution de retraite complémentaire), *administratrice - collègue adhérents*

Mandats et fonctions occupés de 2012 à 2016 dont Virginie Chapron du Jeu n'est plus titulaire

- Caisse des Dépôts, *direction des retraites et de la solidarité, directrice des investissements et de la comptabilité (février 2013 - août 2016)*
- Caisse des Dépôts, *directrice de projet auprès du directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts (octobre 2011 - février 2013)*
- CDC Placement (SA), *administratrice (fin de mandat : 2016)*
- AEW Europe (SA), *représentante permanente de la Caisse des Dépôts, administrateur (Fin de mandat : 2016)*

ÂGE : 56 ans

NATIONALITE :

Française

FORMATION :

Institut d'études politiques de Paris, DESS commerce extérieur de l'université Paris IX Dauphine, maîtrise gestion financière/contrôle gestion de l'université Paris IX Dauphine

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts
51, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES :

200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 29 JUIN 2012

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2017

ECHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

PAULINE CORNU-THENARD



Fonction principale : directrice déléguée de la direction juridique et fiscale de la Caisse des Dépôts depuis le 1^{er} février 2018

**PARCOURS
PROFESSIONNEL**

Titulaire d'un DESS en droit bancaire et financier (Paris II Assas), Pauline Cornu-Thénard a exercé la profession d'avocat entre 2004 et 2009 (Gide Loyrette Nouel, Linklaters LLP) avant d'intégrer la direction juridique de la Caisse des Dépôts, en qualité de juriste, puis de responsable adjointe du département finance de la direction juridique (2012-2015) et de directrice juridique et fiscale adjointe de 2016 à 2018.

Depuis le 1^{er} février 2018, elle exerce la fonction de Directrice déléguée au sein de la direction juridique et fiscale du groupe.

ÂGE : 38 ans

NATIONALITE :
Française

FORMATION :

Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (Barreau de Paris),

DESS en droit bancaire et financier (Paris II Assas)

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts
51, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES :

200

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE

MEMBRE DU CONSEIL : 8 NOVEMBRE 2016

ECHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2020

JEAN-PAUL FAUGERE



Fonction principale : président du conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 29 juin 2012

PARCOURS PROFESSIONNEL

Jean-Paul Faugère a été directeur du cabinet du Premier Ministre de 2007 à 2012 après avoir été directeur du cabinet de François Fillon (ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité puis de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) (2002-2005) puis préfet de la région Alsace – Bas Rhin (2005-2007).

Précédemment, Jean-Paul Faugère a occupé les fonctions et mandats principaux suivants :

- directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (1994-1997)
- Préfet du Loir-et-Cher (1997-2001), de la Vendée (2001-2002)
- Conseiller d'État (1998)

MANDATS ET FONCTIONS

Au sein du groupe CNP Assurances

- Caixa Seguros Holding (société de droit brésilien), *administrateur*

Autres fonctions et mandats

- Icade (SA cotée), *administrateur et membre du comité stratégie*

ÂGE : 61 ans

NATIONALITE :

Française

FORMATION :

École polytechnique, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique

Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

Analyse financière et actuarielle

Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES :

1 500

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité des rémunérations et des nominations (membre)

Comité stratégique (président)

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (président)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 29 JUIN 2012

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2017

ECHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

- Commissaire contrôleur des assurances (1980-1981)
- Auditeur au Conseil d'État (1982)
- Maître des requêtes au Conseil d'État (1986)
- Secrétaire général adjoint du Conseil d'État (1986-1987)
- Conseiller technique du ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports (1987-1988)
- Commissaire du gouvernement près l'assemblée du contentieux du Conseil d'État (1988-1990)
- Chargé de mission auprès de l'administrateur général (1990) puis directeur financier et secrétaire général (1991-1994) du commissariat à l'énergie atomique (CEA)

JEAN-YVES FOREL



Fonction Principale : membre du comité de direction générale de BPCE, directeur général en charge de la Transformation et de l'Excellence Opérationnelle depuis mai 2016

PARCOURS PROFESSIONNEL

ÂGE : 56 ans

NATIONALITE :

Française

FORMATION :

Institut d'études politiques de Grenoble, licence en sciences économiques

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

BPCE
50, avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES :

200

APPARTENANCE A DES COMITES DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE

CNP ASSURANCES :
Comité d'audit et des risques (membre)
Comité stratégique (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE

DE MEMBRE DU CONSEIL : 11 DECEMBRE
2012

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2014

ECHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2018

RENOUVELLEMENT DU MANDAT

PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :
2018

Jean-Yves Forel débute sa carrière en 1983, à la Banque Populaire des Alpes. En 1992, après un parcours en agence, il est nommé directeur de l'Exploitation puis, en 1995, directeur central. En 1997, il rejoint la Banque Populaire Atlantique en qualité de directeur central. En charge du développement, il dirige également les filiales métiers. En 2000, il est nommé directeur du développement de la Banque Fédérale des Banques Populaires, et devient membre du comité de direction générale en 2001.

En 2003, il rejoint Natexis Banques Populaires où il est nommé membre du comité de direction générale et directeur de la filière Services bancaires, financiers et technologiques. En 2005, il est nommé directeur du pôle Services Financiers Spécialisés. En novembre 2006, il devient membre du comité de direction générale et directeur du pôle Services Financiers Spécialisés de Natixis, banque de financement, d'investissement, de gestion d'actifs et de services du Groupe BPCE. De 2012 à mai 2016, il est membre du directoire banque commerciale et assurance de BPCE.

MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *membre du comité de direction générale, directeur général en charge de la Transformation et de l'Excellence Opérationnelle*
- BPCE IT, *administrateur, président-directeur général*
- Albiant (IT) (SA), *administrateur, président-directeur général*
- IT-CE, *président-directeur général*
- i-BP, *administrateur, président-directeur général*
- Média Consulting & Investment (SA), *administrateur*

- Natixis Algérie (*société de droit algérien*), *président du conseil d'administration*
- BPCE Immobilier Exploitation (SAS), *représentant permanent de BPCE, présidente de la SAS et du conseil d'administration*
- EDEP, *Administrateur et Président du conseil d'Administration (depuis le 20 décembre 2017)*
- Holassure, *Administrateur et Président (depuis le 9 février 2017)*
- Natixis Coficiné (SA), *administrateur*
- NEFER, *administrateur, président du conseil d'administration*
- Sopassure (SA), *administrateur et président*
- BPCE Achats, *administrateur*

**Mandats et fonctions occupés de 2012 à 2016
dont Jean-Yves Forel n'est plus titulaire**

- Algiers Business Centers (société de droit algérien),
administrateur (fin de mandat : 11 juin 2013)
 - Albiant-IT (SA), *administrateur (fin de mandat :
7 décembre 2012)*
 - Association Française des Sociétés Financières (ASF),
vice-président du conseil (fin de mandat : 15 janvier 2013)
 - Banque Palatine (SA), *président du conseil d'administration,
(fin de mandat : 24 mai 2016)*
 - BPCE (SA), *membre du directoire banque commerciale et
assurance (fin de mandat : 17 mai 2016)*
 - BPCE International et Outre-mer (SA), *président du conseil
d'administration (fin de mandat : 25 mai 2016)*
 - Caceis (SA), *administrateur (fin de mandat :
31 décembre 2012)*
 - Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (SA),
*président du conseil d'administration (fin de mandat :
29 novembre 2012)*
 - Conecs (SAS), *administrateur (fin de mandat : 12 juin 2013)*
 - Crédit Foncier de France (SA), *administrateur
(fin de mandat : 9 juin 2016)*
 - Ecurie Vie Développement, *représentant permanent
de BPCE, administratrice (fin de mandat :
31 décembre 2015)*
 - Natixis Altaïr Shared Services (SA), *représentant permanent
de Natixis, administrateur (fin de mandat :
31 décembre 2012)*
 - Natixis Consumer Finance (SAS), *président du conseil
d'administration (fin de mandat : 28 novembre 2012)*
 - *Natixis Consumer Finance IT (SAS), président
(fin de mandat : 30 novembre 2012)*
 - *Natixis Factor (SA), président du conseil d'administration
(fin de mandat : 4 décembre 2012)*
 - *Natixis Financement (SA), président du conseil
d'administration (fin de mandat : 28 novembre 2012)*
 - *Natixis Interépargne, président du conseil d'administration
(fin de mandat : 18 décembre 2012)*
 - *Natixis Lease, président du conseil d'administration
(fin de mandat : 11 décembre 2012)*
 - *Natixis Paiements, président du conseil d'administration
(fin de mandat : 18 décembre 2012)*
 - *Nova Crédit (SA), président du conseil d'administration
(fin de mandat : 30 novembre 2012)*
 - *Partecis (SAS), administrateur (fin de mandat : 10 mars
2015)*
 - *SICOVAM Holding (SA), représentant permanent de Natixis,
administrateur (fin de mandat : 31 décembre 2012)*
 - *Titres Cadeaux (SAS), vice-président du comité
d'administration (fin de mandat : 21 décembre 2012)*
-

LAURENCE GUITARD, Administratrice représentant les salariés



Fonction principale : chargée de projets informatiques et libertés au sein de CNP Assurances depuis 2011

PARCOURS PROFESSIONNEL

Laurence Guitard a débuté sa carrière en 1982 au sein d'une entreprise de BTP (Alfred Herlicq & fils). En 1988, elle rejoint France Télécom où elle a la responsabilité de missions opérationnelles auprès du directeur *marketing* direct.

Elle a ensuite développé ses compétences dans le secteur immobilier : de 1989 à 1993 en tant que chargée d'étude au sein de la société de conseil immobilier ROCVAL & SAVILLS ; puis de 1997 à 2000 en tant que collaboratrice du président au sein de la société de promotion immobilière COFRADIM.

Laurence Guitard intègre, en 2001 le cabinet de conseil en stratégie Solving international où elle devient l'assistante du directeur général adjoint en charge du département assurance.

En 2004, elle rejoint le siège social de la Banque CIC (bordelaise CIC) où elle exerce la fonction d'assistante du directeur de l'ingénierie et des activités financières.

En 2005, elle intègre le groupe CNP Assurances et devient assistante du directeur général adjoint en charge de la gestion de l'innovation, de la direction des immeubles, du juridique et de l'informatique.

Depuis 2011, elle exerce la fonction de chargée de projets informatiques et libertés au sein de CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

FCPE « Action CNP » *présidente du conseil de surveillance*

ÂGE : 57 ans

NATIONALITE :
Française

FORMATION :
École nationale d'assurance, CNIL

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :
Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 28 AVRIL 2016

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2017

ECHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

FREDERIC LAVENIR

Fonction principale : directeur général de CNP Assurances depuis le 26 septembre 2012

PARCOURS PROFESSIONNEL

Frédéric Lavenir débute sa carrière à l'Inspection générale des finances en 1986, puis à la direction du Trésor où il devient notamment chef du bureau des entreprises d'assurances (1992) ; il devient secrétaire général du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) en 1995. Entre 1997 et 2000, il est directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

En 2001, Frédéric Lavenir rejoint le groupe BNP Paribas et devient directeur général puis président-directeur général de BNP Paribas Lease Group. De 2007 à fin septembre 2012, il est responsable des ressources humaines, membre du comité exécutif du groupe BNP Paribas.

MANDATS ET FONCTIONS

Au sein du groupe CNP Assurances

- Caixa Seguros Holding (société de droit brésilien), *administrateur*
- Arial CNP Assurances (SA), *président du conseil d'administration*

Autres fonctions et mandats

- Caisse des Dépôts, *membre du comité de direction Groupe*
- ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique), *président depuis le 1^{er} septembre 2016*

ÂGE : 57 ans

NATIONALITE :
Française

FORMATION :
HEC, École nationale d'administration

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :
Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES :
4 000

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 25 AVRIL 2013

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2017

ECHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

ERIC LOMBARD



Fonction principale : directeur général de la Caisse des Dépôts depuis le 8 décembre 2017

PARCOURS PROFESSIONNEL

- Conseiller technique au cabinet du porte-parole du gouvernement (1989-1991)
- Conseiller auprès du ministre délégué à la justice (1991-1992)
- Conseiller auprès du ministre de l'économie et des finances (1992-1993)
- Responsable Fusions & acquisitions dans le secteur banque et assurance – BNP Paribas (1993-1999)
- Responsable du Financial Institutions Group et membre du comité de direction générale de la banque de financement et d'investissement – BNP Paribas (1999-2002)
- Responsable des Relations entreprises et institutionnels – BNP Paribas (2002-2004)
- Directeur général de BNP Paribas Cardif (2004-2006)
- Président directeur général de BNP Paribas Cardif (2006-2013)
- Directeur général puis président directeur général de Generali France (2013-2017)
- Président du conseil d'administration d'Europ Assistance Holding (2015-2017)

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des Dépôts, *directeur général et membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe*
- Fonds de Réserve pour les Retraites – FRR (Ets Public), *Président du directoire*
- BPIFrance (SA), *Président du conseil d'administration*
- Société Nationale Immobilière - SNI - (SAEM), *Président du conseil de surveillance*
- La Poste (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur, membre du comité des rémunérations et de la gouvernance*
- Le Fonds Marguerite – Fonds Européen, *Représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur*

Mandats et fonctions occupés de 2012 à 2016 dont Eric Lombard n'est plus titulaire

- BNP Paribas Cardif, *président directeur général (fin de mandat : 2013)*

ÂGE : 59 ans

NATIONALITE :

Française

FORMATION :

HEC

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts
56, rue de Lille
75007 Paris

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES :

200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité des rémunérations et des nominations (membre)

REPRESENTANT PERMANENT DE CAISSE DES DEPOTS DEPUIS :

13 DECEMBRE 2017

PREMIERE NOMINATION DE LA CAISSE DES DEPOTS EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE CNP ASSURANCES, SA COTEE :

1998

DERNIER RENOUVELLEMENT DE LA CAISSE DES DEPOTS :

2016

ECHEANCE DU MANDAT EN COURS DE LA CAISSE DES DEPOTS :

2020

FLORENCE LUSTMAN



Fonction principale : directeur financier de La Banque Postale depuis avril 2014

ÂGE : 57 ans

NATIONALITE :

Française

FORMATION :

École polytechnique,
Institut d'études politiques de Paris,
Institut des actuaires français

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Banque Postale
115, rue de Sèvres
75275 Paris Cedex 06

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES :

200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité d'audit et des risques (membre)

REPRESENTANTE PERMANENTE DE SOPASSURE DEPUIS :

1 septembre 2015

PREMIERE NOMINATION DE SOPASSURE EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE CNP ASSURANCES, SA COTEE :

2000

DERNIER RENOUVELLEMENT DE SOPASSURE :

2017

ECHEANCE DU MANDAT EN COURS DE SOPASSURE :

2021

PARCOURS PROFESSIONNEL

Elle débute sa carrière en 1985 en tant que commissaire contrôleur des assurances à la Commission de contrôle des assurances (devenue l'ACPR depuis) dont elle est nommée Secrétaire générale en 2000. En 2004, elle devient commissaire contrôleur général des assurances, puis Chef du corps de contrôle des assurances en 2006. En 2008, Florence Lustman est chargée du pilotage interministériel du plan Alzheimer en France et de son rayonnement à l'international.

Très active dans les instances européennes et internationales liées à la régulation, aux normes comptables et à l'actuariat, Florence Lustman est en particulier membre fondateur du CEIOPS (l'EIOPA depuis 2011). Elle a été également membre du comité exécutif de l'IAIS entre 2006 et 2007. En décembre 2012, Florence Lustman a été nommée inspecteur général de La Banque Postale et membre du Comité exécutif.

Florence Lustman est depuis avril 2014 directeur financier de La Banque Postale en charge de l'ALM, de la comptabilité, du contrôle de gestion, du *capital management* et la gestion du bilan, de la fiscalité, de l'immobilier et des achats.

Florence Lustman est également depuis septembre 2017 directeur des affaires publiques de La Banque Postale. Dans le cadre de cette nouvelle fonction, elle a notamment en charge les relations de Place et avec les autorités de régulation et de supervision des secteurs banque / assurance / gestion d'actifs.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Banque Postale (SA), *directeur finances et affaires publiques*
- AEW SA (SA), *représentant permanent de SF2, administrateur, présidente du comité d'audit et comptes et membre du comité stratégique*
- Fonds de garantie des dépôts et de résolution (Fonds), *membre du conseil de surveillance*
- La Banque Postale Asset Management (SA), *membre du conseil de surveillance, présidente du comité d'audit et des risques*
- La Banque Postale Assurances IARD (SA), *administratrice et membre du comité d'audit et des risques*
- La Banque Postale Assurance Santé (SA), *représentant permanent de La Banque Postale, administratrice*
- La Banque Postale Financement (SA), *membre du conseil de surveillance, membre du comité d'audit, membre du comité des risques*
- La Banque Postale Home Loan SFH (SA), *présidente du conseil d'administration*
- SF2 (SA), *administratrice et directrice générale*
- Sopassure (SA), *administratrice*
- La Banque Postale Prévoyance (SA), *représentante permanente SF2, administratrice, présidente du comité d'audit et des risques*
- Tikehau Capital (SCA), *membre du conseil de surveillance*
- Tikehau Capital Advisors (SAS), *représentant du Fonds Stratégique de Participations, administrateur*

OLIVIER MAREUSE

ÂGE : 54 ans

NATIONALITE :

Française

FORMATION :

Institut d'études politiques de Paris,
École nationale d'administration

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts
56, rue de Lille
75007 Paris

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES :

200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**DE CNP ASSURANCES :**

Comité d'audit et des risques (membre)
Comité stratégique (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE

DE MEMBRE DU CONSEIL : 25 AVRIL 2013

DERNIER RENOUELEMENT : 2014

ECHEANCE DU MANDAT EN COURS :

2018

RENOUELEMENT DU MANDAT**PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :**

2018

Fonction principale : directeur des Fonds d'Épargne du groupe Caisse des Dépôts depuis le 1^{er} septembre 2016**PARCOURS PROFESSIONNEL**

Après avoir été directeur technique et financier de la direction des assurances collectives de CNP Assurances de 1989 à 1990, il devient chargé de mission auprès du directeur général de CNP Assurances en 1991. Puis, en 1993, il est nommé directeur de la stratégie, du contrôle de gestion et des relations avec les actionnaires, chargé de l'introduction en Bourse de CNP Assurances. En 1998, il devient directeur des investissements de CNP Assurances.

Du 15 décembre 2010 au 1^{er} septembre 2016, Olivier Mareuse est directeur des finances du groupe Caisse des Dépôts.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des Dépôts, *directeur des Fonds d'épargne ainsi que membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe*
- AF2i (Association française des investisseurs institutionnels), *administrateur*
- CDC Infrastructure (SA), *administrateur (démission août 2017)*
- CDC International Capital (SA), *administrateur membre du comité des investissements et du comité d'audit et des comptes*
- Icade (SA cotée), *administrateur, membre du comité d'audit, du développement durable et des risques*

- Qualium Investissement (SAS), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur (démission novembre 2017)*
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), *administrateur (fin de mandat : juin 2017)*
- Veolia Environnement (SA cotée), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur*

Mandats et fonctions occupés de 2012 à 2016 dont Olivier. Mareuse n'est plus titulaire

- AEW Europe (SA), *administrateur (fin de mandat : juillet 2016)*
- Bpifrance Investissement (SAS), *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*
- CDC Entreprises (SAS), *président du conseil d'administration (fin de mandat : juillet 2013)*
- CDC GPI (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur (fin de mandat : septembre 2016)*
- CDC GPII (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur (fin de mandat : septembre 2016)*
- DEXIA (SA cotée), *administrateur (fin de mandat : décembre 2012)*
- FSI (Fonds Stratégique d'Investissement), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur (fin de mandat : septembre 2012)*

STEPHANE PALLEZ

Fonction principale : présidente-directrice générale de la Française des Jeux depuis novembre 2014

PARCOURS PROFESSIONNEL

Stéphane Pallez a commencé sa carrière en 1984 et a été notamment conseillère technique en charge des dossiers industriels au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, de 1991 à 1993. Elle a effectué une partie de sa carrière à la direction du Trésor en tant que sous-directrice des assurances entre 1995 et 1998 et sous-directrice en charge des participations de l'État entre 1998 et 2000. Elle est nommée chef du service des Affaires européennes et internationales au sein de la direction du Trésor en 2000 et, à ce titre, présidente du Club de Paris et administratrice de la BEI. En avril 2004, elle est directrice financière déléguée de France Télécom Orange, responsable du financement et de la trésorerie, du *cash management*, de la fiscalité, de l'audit, du *management* des risques, du contrôle interne et de la fraude, de l'information financière. De 2011 à janvier 2015, elle est présidente-directrice générale de Caisse centrale de réassurance.

Stéphane Pallez est présidente-directrice générale de La Française des Jeux depuis novembre 2014.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Française des Jeux, *présidente - directrice générale*
- Eurazeo (SA cotée), *membre du conseil de surveillance, du comité d'audit et du comité RSE*
- ENGIE (ex GDF-Suez) (SA cotée), *représentante de l'État, administratrice*

Mandats et fonctions occupés de 2012 à 2016 dont Stéphane Pallez n'est plus titulaire

- Caisse centrale de réassurance (SA), *présidente-directrice générale (fin de mandat : 14 janvier 2015)*
- Crédit Agricole CIB (SA) (anciennement Calyon), *administratrice (fin de mandat : 2013)*

ÂGE : 58 ans

NATIONALITE :

Française

FORMATION :

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Française des Jeux
126, rue Galliéni
92643 Boulogne-Billancourt Cedex

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES :

200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL**D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :**

Comité d'audit et des risques (présidente)
Comité stratégique (membre)
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats
BPCE et LBP (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE

MEMBRE DU CONSEIL : 5 AVRIL 2011

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2016

ECHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2020

FRANÇOIS PEROL



ÂGE : 54 ans

NATIONALITE :

Française

FORMATION :

HEC, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

BPCE
50, avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES :

200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité des rémunérations et des nominations (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 21 AVRIL 2009

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2014

ECHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2018

RENOUVELLEMENT DU MANDAT PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE : 2018

Fonction principale : président du directoire de BPCE depuis le 1^{er} août 2009

PARCOURS PROFESSIONNEL

François Pérol débute sa carrière en 1990 à l'Inspection générale des finances. En 1994, il devient secrétaire général adjoint du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Il est nommé, en 1996, à la direction du Trésor en qualité de chef du bureau des marchés financiers. De 1999 à 2001, il est secrétaire général du Club de Paris chargé des négociations internationales sur la dette. Sous-directeur du financement et développement des entreprises à la direction du Trésor en 2001, il est nommé en 2002 directeur de cabinet adjoint de Francis Mer, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, puis en 2004 directeur de cabinet adjoint de Nicolas Sarkozy, ministre d'État, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Il devient en 2005 associé-gérant de Rothschild & Cie. En mai 2007, il est nommé secrétaire général adjoint à la Présidence de la République. Du 2 mars au 1^{er} août 2009, François Pérol assure les fonctions de président du directoire de Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *président du directoire*
- Banque Centrale Populaire (société de droit marocain), *représentant permanent de BPCE Maroc, administrateur*

- CE Holding Promotion (SAS), *président et administrateur*
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), *président du conseil d'administration*
- Natixis (SA cotée), *président du conseil d'administration*
- Sopassure (SA), *administrateur*

Mandats et fonctions occupés de 2012 à 2016 dont François Pérol n'est plus titulaire

- BPCE International (BPCE I) (SA), *président du conseil d'administration, administrateur (fin de mandat : 6 décembre 2012)*
- Banque Populaire Création, *représentant permanent de BPCE, président (fin de mandat : 28 décembre 2015)*
- Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) (société de droit marocain), *vice-président du conseil d'administration (fin de mandat : 2012)*
- Fédération Bancaire Française (Fédération) (FBF), *président, (fin de mandat : 31 août 2015), vice-président, (fin de mandat : 31 août 2014)*
- Groupement Européen des Caisses d'Épargne (ESBG) (association), *président (fin de mandat : 12 juin 2015)*
- Musée d'Orsay (établissement public), *administrateur (fin de mandat : 21 septembre 2013)*
- SCI Ponant Plus (SCI), *représentant permanent de BPCE, gérant (fin de mandat : 3 décembre 2014)*
- SNC Bankéo, *représentant permanent de BPCE, gérant (fin de mandat : 22 novembre 2012)*

CHARLES SARRAZIN

ÂGE : 44 ans

NATIONALITE :

Française

FORMATION :

École polytechnique, ENSAE, École nationale d'administration

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Agence des participations de l'État
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (membre)

REPRESENTANT PERMANENT DE L'ETAT

DEPUIS : 7 SEPTEMBRE 2017

PREMIERE NOMINATION DE L'ETAT EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE CNP ASSURANCES, SA COTEE : 1998**DERNIER RENOUVELLEMENT DE L'ETAT :**

2017

ECHEANCE DU MANDAT EN COURS DE L'ETAT: 2020**Fonction principale : directeur de Participations Services & Finances à l'Agence des participations de l'État depuis août 2017****PARCOURS PROFESSIONNEL**

Charles Sarrazin a exercé des fonctions de magistrat fiscaliste au Tribunal administratif de Paris avant de rejoindre la direction générale du Trésor en 2005 en tant qu'adjoint au bureau de la politique commerciale. Il a ensuite travaillé au sein du service du financement de l'économie de cette même direction comme rapporteur au CIRI, puis en tant que chef du bureau des financements d'intérêt général (Caisse des Dépôts, fonds d'épargne, logement social) entre 2009 et 2012, et enfin comme chef du bureau de la régulation des entreprises et de la stabilité financière de 2012 à 2014. Entre janvier 2015 et août 2017, il a exercé, toujours au sein de la direction générale du Trésor, les fonctions de sous-directeur en charge du financement international des entreprises. De janvier à mai 2012, Charles Sarrazin a en outre occupé au sein du cabinet du Premier Ministre les fonctions de conseiller économie, finances et entreprises.

MANDATS ET FONCTIONS

- Agence des participations de l'État, *directeur de Participations Services & Finances*
- Arte France, représentant de l'Etat, membre du conseil de surveillance
- Arte GEIE, membre de la délégation française
- Bpifrance Participations (SA), et Bpifrance Investissement (SAS), *représentant de l'État, administrateur*
- La Poste (SA), *représentant de l'État, administrateur*

Mandats et fonctions occupés de 2012 à 2016 dont Charles Sarrazin n'est plus titulaire

- Administrateur de la société ODAS
- Administrateur de TSA

OLIVIER SICHEL

ÂGE : 50 ans

NATIONALITE :

Française

FORMATION :

Institut d'études politiques de Paris, ESSEC,
École nationale d'administration

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle
économique
Analyse financière et actuarielle

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts
56, rue de Lille
75007 Paris

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES :

200

**APPARTENANCE A DES COMITES DU
CONSEIL D' ADMINISTRATION****DE CNP ASSURANCES :**

Comité stratégique (membre)
Comité de suivi de la mise en œuvre des
partenariats BPCE et LBP (membre)

**PREMIERE NOMINATION EN QUALITE
DE MEMBRE DU CONSEIL : FEVRIER 2018****ECHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2018****RENOUVELLEMENT DU MANDAT
PROPOSE A L' ASSEMBLEE GENERALE :
2018****Fonction principale : directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts
depuis le 15 décembre 2017****PARCOURS
PROFESSIONNEL**

Olivier Sichel débute sa carrière
comme inspecteur des Finances
au ministère de l'Économie et des
Finances à partir de 1994.

Quatre ans plus tard, en 1998, il
quitte la sphère publique et fait ses
début dans le secteur des
télécommunications au sein du
groupe France Télécom, dont il
devient directeur d'agence.

En 2000, il prend la tête
d'Alapage.com, société de
commerce électronique et filiale de
Wanadoo dont il deviendra
également président-directeur
général en 2002. Avec la fusion de
France Télécom et de Wanadoo, il
pilote l'intégration de ce dernier au
sein de la maison-mère, dont il
dirige la division de téléphonie fixe
et internet en Europe.

En 2006 il quitte le groupe et
travaille au sein de la société de
capital-risque Sofinnova avant de
prendre en 2012 les rênes du
guide de shopping sur internet
LeGuide.com, société qu'il revend
en 2016.

En parallèle, Olivier Sichel crée et
préside la Digital New Deal
Foundation, un laboratoire d'idées
dédié au numérique.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des Dépôts, *directeur
général adjoint de Caisse des
Dépôts, membre des comités
de direction de la Caisse
des Dépôts et du Groupe,
depuis le 15 décembre 2017*
- La Poste, *administrateur,
membre du comité d'audit et
du comité stratégique et des
investissements*

**Mandats et fonctions occupés de 2012
à 2016 dont Olivier Sichel n'est plus
titulaire**

- LeGuide.com, *président-directeur
général (fin du mandat : 2016)*

ROSE-MARIE VAN LERBERGHE



Fonction principale : Senior advisor de BPI Group

PARCOURS PROFESSIONNEL

Rose-Marie Van Lerberghe a notamment exercé les fonctions d'inspectrice à l'Inspection générale des affaires sociales, puis celles de sous-directrice de la défense et de la promotion à la délégation à l'emploi du ministère du Travail.

En 1986, elle rejoint BSN - Danone dans lequel elle occupe divers postes de management. Elle est successivement directrice générale de deux filiales, les Verreries de Masnières, regroupant 800 salariés, avec 92 M€ de chiffre d'affaires, de 1990 à 1992, puis de l'Alsacienne, employant 1 000 salariés et réalisant 185 M€ de CA. Enfin, de 1993 à 1996, elle est directrice générale des ressources humaines du groupe Danone.

En 1996, elle réintègre la fonction publique comme déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle auprès du ministère du Travail et des Affaires sociales.

Par la suite elle est nommée directrice générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris. De 2006 à décembre 2011, elle devient présidente du directoire du groupe Korian.

Présidente du conseil d'administration de l'Institut Pasteur (Fondation) entre 2013 et 2016, elle est *senior advisor* de BPI Group.

MANDATS ET FONCTIONS

- Bouygues (SA cotée), *administratrice*
- BPI Group, *senior advisor*
- Groupe Hospitalier Paris Saint Joseph (Établissement de santé privé d'intérêt collectif), *administratrice*
- Klépierre (SA cotée), *administratrice, Vice-Présidente du conseil de Surveillance depuis 2017*
- Orchestre des Champs Élysées, *présidente du conseil d'administration*

Mandats et fonctions occupés de 2012 à 2016 dont Rose-Marie Van Lerberghe n'est plus titulaire

- Air France (SA cotée), *administratrice (fin du mandat : 2016)*
- Casino (SA cotée), *administratrice (fin de mandat : 2016)*
- Conseil supérieur de la magistrature, *membre (fin de mandat : 2016)*
- Institut Pasteur (Fondation), *présidente du conseil d'administration (fin de mandat : octobre 2016)*

ÂGE : 71 ans

NATIONALITE :
Française

FORMATION :
Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration, Insead, École normale supérieure. Licenciée d'histoire et agrégée de philosophie

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :
Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
33, rue Frémicourt
75015 Paris

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES :
200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D' ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
Comité des rémunérations et des nominations (présidente)
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 25 SEPTEMBRE 2013

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2017

ECHEANCE DU MANDAT EN COURS :
2021

PHILIPPE WAHL



Fonction principale : président-directeur général de La Poste depuis septembre 2013

PARCOURS PROFESSIONNEL

Philippe Wahl a débuté sa carrière en 1984 en tant qu'auditeur et maître des requêtes au Conseil d'État.

Chargé de mission en 1986 auprès du président de la Commission des opérations de Bourse (COB), il rejoint en 1989 le cabinet de Michel Rocard, Premier ministre, en tant que conseiller technique chargé des affaires économiques, financières et fiscales. Conseiller du président à la Compagnie bancaire en 1991, Philippe Wahl devient membre du comité directeur en 1992, puis directeur général adjoint en 1994. En 1997, il est responsable des services financiers spécialisés de Paribas et membre du comité exécutif. En 1999, il est nommé directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

À ce titre, il a été désigné en qualité de président de Sopassure, président du conseil d'administration d'Ecureuil assurances IARD et membre du conseil de surveillance de CDC IXIS et de CNP Assurances. Nommé directeur général du groupe Havas en 2005, il devient vice-président du groupe Bolloré en 2006. En janvier 2007, Philippe Wahl intègre la Royal Bank of Scotland (RBS) en qualité de directeur général pour la France. En mars 2008, il est nommé conseiller du *Board global banking and Markets* RBS à Londres. En décembre 2008, il devient directeur général de RBS pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

De janvier 2011 à septembre 2013, il est président du directoire de La Banque Postale et directeur général adjoint du groupe La Poste.

Depuis septembre 2013, Philippe Wahl est président-directeur général de La Poste.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Poste (SA), *président-directeur général*
- La Banque Postale (SA),

- CRSF Métropole (SCI), *représentant de La Banque Postale, gérant (fin de mandat : 2013)*
- Fédération Bancaire Française (Fédération) (FBF), *membre du comité exécutif (fin de mandat : 2013)*
- Fonds de Garantie des Dépôts (Fonds de garantie), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 2013)*
- La Banque Postale Financement (SA), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 2013)*
- La Banque Postale Prévoyance (SA), *président du conseil d'administration, membre du comité nomination rémunération puis président du comité nomination rémunération (fin de mandat : 2013)*
- La Banque Postale (SA), *président du directoire (fin de mandat : 2013)*
- La Banque Postale Asset Management (SA), *président du conseil de surveillance, membre du conseil de surveillance, président du comité des rémunérations, (fin de mandat : 2013)*
- La Banque Postale Assurance Santé (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 2013)*
- La Banque Postale Assurances IARD (SA), *président du conseil d'administration et président du comité de nomination rémunération (fin de mandat : 2013)*
- La Banque Postale Gestion Privée (SA), *président du conseil de surveillance (fin de mandat : 2013)*
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale (Association), *vice-président du conseil d'administration (fin de mandat : 2013), auparavant président du conseil d'administration, délégué général (fin de mandat : 2012)*
- Paris Europlace (Association), *administrateur (fin de mandat : 24 avril 2014)*
- SF2 (SA), *président-directeur général (fin de mandat : 2013)*
- Société de Financement Local (SA), *administrateur, membre du comité d'audit (fin de mandat : 2013)*
- Sofipost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur (fin de mandat : 1er*

ÂGE : 62 ans

NATIONALITE :

Française

FORMATION :

Institut d'études politiques de Paris, DEA d'économie monétaire et financière, École nationale d'administration

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Poste
9, rue du Colonel Pierre Avia
75015 Paris

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES :

200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité des rémunérations et des nominations (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 22 FEVRIER 2011

DERNIER RENOUELEMENT : 2014

ECHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2018

RENOUELEMENT DU MANDAT PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE : 2018

- président du conseil de surveillance, membre du comité de nomination et membre du comité des rémunérations*
- Géopost (SA), représentant permanent de La Poste, *administrateur*
 - Institut Montaigne, *membre du comité directeur*
 - L'Envol Le Campus de La Banque Postale (association), *administrateur*
 - La Poste Silver (SASU), *membre du comité stratégique*
 - Poste Immo (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur*
 - Sopassure (SA), *administrateur*

Mandats et fonctions occupés de 2012 à 2016 dont Philippe Wahl n'est plus titulaire :

- Association Française des Banques (Association), *vice-président (fin de mandat : 2013)*
- CNP Assurances : *membre du comité d'audit (fin de mandat : 2013)*
- CRSF DOM (SCI), *représentant de La Banque Postale, gérant (fin de mandat : 2013)*

- juillet 2014)*
- Sopassure (SA), *président-directeur général (fin de mandat : 2013), auparavant représentant permanent de SF2 administratrice*
 - Société Financière de Paiements (SAS), *vice-président du conseil de surveillance (fin de mandat : 2012)*

REMY WEBER



ÂGE : 60 ans

NATIONALITE :

Française

FORMATION :

Institut d'études politiques d'Aix en Provence, HEC

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Banque Postale
115, rue de Sèvres
75275 Paris Cedex 06

Fonction principale : président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste depuis le 15 octobre 2013

PARCOURS PROFESSIONNEL

Rémy Weber commence sa carrière à la direction des grandes entreprises de la Banque Française du Commerce Extérieur, puis la poursuit en qualité de chargé de mission au service des Affaires Internationales de la direction du Trésor. Il devient ensuite Responsable de l'élaboration et du suivi de la politique d'assurance-crédit, des procédures de financement à l'exportation et de la garantie de change (COFACE) puis intègre en 1990 la Financière BFCE au poste de sous-directeur en charge d'opérations d'investissements et de fusions acquisitions.

En 1993, Rémy Weber entre au groupe CIC Crédit Mutuel. Après avoir occupé différents postes de direction, il devient président-directeur général de CIC Lyonnaise de Banque, membre du directoire du groupe CIC de 2002 à 2010 puis membre du comité exécutif du

Banque Postale (Association), *administrateur, vice-président du conseil d'administration*

- La Banque Postale Asset Management (SA), *membre du conseil de surveillance, président du conseil de surveillance, membre du comité des rémunérations*
- La Banque Postale Assurances IARD (SA), *administrateur, président du conseil d'administration, président du comité des rémunérations*
- La Banque Postale Assurances Santé (SA), *administrateur*
- La Banque Postale Crédit Entreprises (SA), *membre du conseil de surveillance (depuis le 26 janvier 2017)*
- LBP Digital (SA), *Président du conseil d'administration (depuis le 21 décembre 2017)*
- La Poste (SA), *directeur général adjoint, directeur des services*

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES : 200	groupe CIC.	financiers
APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES : Comité stratégique (membre)	Depuis le 15 octobre 2013, Rémy Weber est président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste.	<ul style="list-style-type: none"> Opéra de Lyon (association), <i>administrateur, président du conseil d'administration</i> Paris Europlace (association), <i>membre du conseil</i>
PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 6 NOVEMBRE 2013	MANDATS ET FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Poste Immo (SA), <i>administrateur</i> SCI Tertiaire Saint Romain (SCI), <i>représentant permanent de La Banque Postale, gérante</i> SF2 (SA), <i>président du conseil d'administration</i> Sopassure (SA), <i>administrateur, auparavant président-directeur général (du 28 mars 2016 au 28 mars 2017)</i> La Banque Postale Crédit Entreprises, <i>président du conseil de surveillance (fin de mandat : 7 mars 2017)</i>
DERNIER RENOUVELLEMENT : 2014	<ul style="list-style-type: none"> La Banque Postale (SA), <i>président du directoire</i> Association Française des Banques (association), <i>vice-président</i> CRSF DOM (SCI), <i>représentant permanent de La Banque Postale, gérante</i> CRSF Métropole (SCI), <i>représentant permanent de La Banque Postale, gérante</i> Fédération Bancaire Française (FBF), <i>représentant permanent de l'Association Française des Banques, membre du comité exécutif</i> KissKissBankBank & Co (SAS), <i>Président du comité d'administration (depuis le 19 juillet 2017)</i> 	
ECHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2018		
RENOUVELLEMENT DU MANDAT PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE : 2018	<ul style="list-style-type: none"> L'Envol Le Campus de La 	

Mandats et fonctions occupés de 2012 à 2016	dont Rémy Weber n'est plus titulaire
ACM lard SA (SA), <i>représentant permanent de Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur (fin de mandat : 2013)</i>	La Banque Postale Asset Management (SA), <i>président du comité des rémunérations (fin de mandat : 17 juin 2015)</i>
CIC Lyonnaise de Banque (SA), <i>président-directeur général (fin de mandat : octobre 2013)</i>	La Banque Postale Assurances Santé (SA), <i>président du conseil d'administration (fin de mandat : 7 janvier 2015)</i>
CM-CIC Asset Management (SA), <i>représentant permanent de CIC Lyonnaise de Banque, membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 2013)</i>	La Banque Postale Prévoyance (SA), <i>président du conseil d'administration et président du comité de nomination rémunération (fin de mandat : 28 juin 2016)</i>
CM-CIC FACTOR (SA), <i>représentant permanent de CIC Lyonnaise de Banque, administrateur (fin de mandat : 2013)</i>	SF2 (SA), <i>directeur général (fin de mandat : 2014)</i>
CNP Assurances (SA) : <i>membre du comité d'audit (fin de mandat : 2015)</i>	SFIL (SA), <i>membre du comité d'audit (fin de mandat : 2014) administrateur, membre du comité des risques et du contrôle interne et membre du comité des comptes (fin de mandat : 24 mars 2016)</i>
DANIFOS (SAS), <i>représentant permanent de CIC Lyonnaise de Banque, présidente du comité exécutif (fin de mandat : 2013)</i>	SOFEMO (SA), <i>représentant permanent de CIC, administrateur (fin de mandat : octobre 2013)</i>
DESCOURS et CABAUD (SA), <i>représentant permanent de CM-CIC Investissement, administrateur (fin de mandat : 2013)</i>	UVP (Mutuelle), <i>représentant permanent de CIC Lyonnaise de Banque, administrateur (fin de mandat : 2013)</i>
EURO Information (SAS), <i>membre du comité de direction (fin de mandat : 2013)</i>	
EURO P3C (SA), <i>administrateur (fin de mandat : 2013)</i>	
Fonds de garantie des dépôts (Fonds de garantie), <i>membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 2014)</i>	
Gesteurop (SAS), <i>président (fin de mandat : 2013)</i>	

4. Rémunération des mandataires sociaux

CNP Assurances se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF et notamment à ses recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, CNP Assurances suit la présentation standardisée recommandée par l'AFEP et le MEDEF ainsi que par l'AMF.

Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Comme dans toutes les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, la rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances relève de la responsabilité des instances de gouvernance (conseil d'administration, assemblée générale) et suit un processus décisionnel conforme aux recommandations du code AFEP-MEDEF révisé en novembre 2016 et aux dispositions législatives prévues par l'article L.225-37-32 du code de commerce.

Dans le cadre du régime de gouvernance Solvabilité 2, en vigueur chez CNP Assurances depuis le 1^{er} janvier 2016, une politique de rémunération, approuvée par le conseil d'administration, formalise l'ensemble des principes en matière de rémunération applicables aux salariés, aux preneurs de risques et aux mandataires sociaux de CNP Assurances.

Cette politique est suivie par le conseil d'administration et mise en œuvre au travers des décisions qu'il prend chaque année.

Politique de rémunération du directeur général

Principes

Le directeur général bénéficie d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable.

Il bénéficie d'un avantage en nature sous la forme d'un véhicule de fonction.

La rémunération globale du directeur général respecte le plafond de rémunération mis en place dans les entreprises publiques⁹.

Afin que la rémunération du directeur général soit adaptée à la stratégie de l'entreprise et à une gestion saine et efficace des risques, sa rémunération variable est :

Flexible	L'application de ce principe peut conduire, le cas échéant, à l'absence du versement de la composante variable de la rémunération.
Différée	L'application du principe de différé conduit à ce que 40 % du montant de la part variable décidée en N+1 au titre de l'année N, soit différée sur trois ans : 20 % en N+1, 10 % en N+2, 10 % en N+3.
Conditionnelle et modulable	<p>L'application du principe de conditionnalité et de modularité doit permettre « un ajustement à la baisse pour exposition aux risques actuels et futurs, tenant compte du profil de risque de l'entreprise et du coût du capital ».</p> <p>L'application de ce principe à la rémunération du directeur général conduit à prendre en compte les conditions liées à la performance (objectifs quantifiables et qualitatifs) et à appliquer, le cas échéant, la règle posée pour tous les « preneurs de risques » selon laquelle si le résultat net part du Groupe (RNPG) est négatif sur un exercice N, le versement de la moitié des parts variables différées qui auraient dû être versées en N+1 est reporté à l'année suivante.</p> <p>Si le RNPG de l'exercice N+1 ne vient pas compenser en totalité la perte constatée en N, les montants reportés sont définitivement perdus.</p>

⁹ Décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques

Règles arrêtées par le conseil d'administration

Chaque année, le conseil d'administration fixe la rémunération fixe (inchangée depuis 2012, soit 400 000 €) et la rémunération variable accordées au directeur général (plafonnée depuis 2012 à un montant également inchangé de 50 000 €) en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et d'objectifs quantifiables déterminés par le conseil d'administration.

Dans le cadre de la répartition des jetons de présence, le conseil d'administration n'alloue aucun jeton au directeur général, administrateur de CNP Assurances, au titre de ses participations aux réunions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

Le détail des règles arrêtées par le conseil d'administration et sa traduction en termes d'éléments de rémunération versés ou attribués sont indiqués ci-après étant précisé que le versement de sa rémunération variable au titre de 2017 ne le sera que si l'assemblée générale des actionnaires réunie en 2018 approuve la résolution qui s'y rapporte.

Politique de rémunération du président du conseil d'administration

Principes

La rémunération du président du conseil d'administration de CNP Assurances est composée d'une rémunération fixe, sans part variable.

La rémunération globale du président du conseil d'administration de CNP Assurances respecte le plafond de rémunération mis en place dans les entreprises publiques¹⁰.

Règles arrêtées par le conseil d'administration

Chaque année, le conseil d'administration détermine la rémunération fixe.

Celle-ci, inchangée entre 2012 et 2015 a été portée de 250 000 € à 280 000 € en 2016.

Le président ne perçoit aucun jeton de présence lié à sa participation aux réunions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

Le détail des règles arrêtées par le conseil d'administration et sa traduction en termes d'éléments de la rémunération versés ou attribués est précisé ci-après.

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS (BRUTES) DUES ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (EXPRIMEES EN EUROS)

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration	2016	2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	302 560	280 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		Aucune
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)		Aucune option attribuée
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)		Aucune action de performance attribuée
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		Aucun plan attribué
TOTAL	302 560	280 000
<hr/>		
Frédéric Lavenir, directeur général	2016	2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	450 000	450 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		Aucune
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)		Aucune option attribuée
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)		Aucune action de performance attribuée
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		Aucun plan attribué
TOTAL	450 000	450 000¹¹

¹⁰ Décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques

¹¹ Sous réserve de l'approbation de la rémunération variable due au titre de 2017 par l'assemblée générale des actionnaires 2018

Tableau 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS (BRUTES) DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (EXPRIMEES EN EUROS)

Présidence du conseil d'administration	2016		2017	
	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration				
Rémunération fixe	280 000	280 000	280 000	280 000
Rémunération variable annuelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunérations variables pluriannuelles	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Jetons de présence	22 560	52 560	0	0
Avantages en nature	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
TOTAL	302 560	332 560	280 000	280 000

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE JEAN-PAUL FAUGERE, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2016	2017
<p>Rémunérations fixe et variable La rémunération annuelle de Jean-Paul Faugère, au titre de 2016, décidée par le conseil d'administration du 16 février 2016, a été fixée à 280 000 €</p>	<p>Rémunérations fixe et variable La rémunération annuelle de Jean-Paul Faugère, au titre de 2017, décidée par le conseil d'administration du 22 février 2017, a été fixée à 280 000 €</p>
<p>Jetons de présence Le montant de jetons de présence « dus » en 2016 de 22 560 € n/a correspond à la somme attribuée par Caixa Seguros Holding (22 560 €) Le montant de jetons de présence « versés » en 2016 de 52 560 € correspond à la somme perçue de Caixa Seguros Holding (22 560 €) et Icade (30 000 €). Le président a décidé de renoncer aux jetons de présence perçus au titre de ses mandats au sein d'Icade (prise d'effet sur les jetons dus au titre de l'exercice 2016) et de Caixa Seguros Holding (prise d'effet sur les jetons dus au titre de 2017).</p>	<p>Jetons de présence</p>
<p>Avantages en nature Jean-Paul Faugère ne dispose d'aucun avantage en nature.</p>	<p>Avantages en nature Jean-Paul Faugère ne dispose d'aucun avantage en nature.</p>

Direction générale	2016		2017	
	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
Frédéric Lavenir, directeur général				
Rémunération fixe	400 000	400 000	400 000	400 000
Rémunération variable annuelle	47 961	47 961	48 168	28 776
Rémunérations variables pluriannuelles	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Jetons de présence	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Avantages en nature ⁽³⁾	2 039	2 039	1 832	1 832
TOTAL	450 000	450 000	450 000¹²	430 608

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

(3) Valorisation d'un véhicule de fonction

¹² Sous réserve de l'approbation de la rémunération variable due au titre de 2017 par l'assemblée générale des actionnaires 2018

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE
FREDERIC LAVENIR, DIRECTEUR GENERAL**

2016	2017
<p>Rémunération fixe 2016 La partie fixe de la rémunération de Frédéric Lavenir a été fixée au titre de l'exercice 2016 par le conseil d'administration du 16 février 2016 à 400 000 € bruts annuels, soit un niveau inchangé depuis sa nomination en 2012.</p> <p>Rémunération variable 2016 La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre de l'exercice 2016 a été fixée lors de la réunion du conseil d'administration du 16 février 2016 à 50 000 €, soit 12,5 % de la partie fixe au maximum et un niveau inchangé depuis sa nomination en 2012. Le conseil d'administration du 16 février 2016 a également fixé les objectifs servant à arrêter en 2017 cette partie variable de la rémunération telle que décrite dans le tableau ci-après relatif à l'exercice 2016 (trois premières colonnes). En 2017, sur la base du travail d'analyse entre les objectifs fixés et les résultats obtenus mené par le comité des rémunérations et des nominations le 22 février 2017 tels que décrits dans le tableau de la page suivante (troisième et quatrième colonnes), le conseil d'administration du 22 février 2017 a décidé de fixer la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2016 telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-après (dernière colonne), à son montant maximum, soit 50 000 € dont 2 039 € d'avantage en nature lié au véhicule de fonction. Conformément à la politique de rémunération, 60 % de la somme de 47 961 € a été payé en 2017, puis 20 % en 2018, 10 % en 2019 et 10 % en 2020.</p> <p>Avantages en nature Frédéric Lavenir a continué à disposer en 2016 d'un véhicule de fonction.</p>	<p>Rémunération fixe 2017 La partie fixe de la rémunération de Frédéric Lavenir a été fixée au titre de l'exercice 2017 par le conseil d'administration du 22 février 2017 à 400 000 € bruts annuels, soit un niveau inchangé depuis sa nomination en 2012.</p> <p>Rémunération variable 2017 La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre de l'exercice 2017 a été fixée lors de la réunion du conseil d'administration du 22 février 2017 à 50 000 €, soit 12,5 % de la partie fixe au maximum et un niveau inchangé depuis sa nomination en 2012. Le conseil d'administration du 22 février 2017 a également fixé les objectifs servant à arrêter en 2018 cette partie variable de la rémunération telle que décrite dans le tableau ci-après relatif à l'exercice 2017 (trois premières colonnes). En 2018, sur la base du travail d'analyse entre les objectifs fixés et les résultats obtenus mené par le comité des rémunérations et des nominations le 21 février 2018 tels que décrits dans le tableau de la page suivante (troisième et quatrième colonnes), le conseil d'administration du 21 février 2018 a décidé de fixer la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2017 telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-après (dernière colonne), à son montant maximum, soit 50 000 € dont 1832 € d'avantage en nature lié au véhicule de fonction. Conformément à la politique de rémunération, 60 % de la somme de 48 168 € sera payé en 2018, puis 20 % en 2019, 10 % en 2020 et 10 % en 2021 en cas de vote favorable de l'assemblée générale.</p> <p>Avantages en nature Frédéric Lavenir a continué à disposer en 2017 d'un véhicule de fonction.</p>

Exercice 2016				
	Poids en %	Seuils/objectif fin 2016	Résultat fin 2016	Taux de réalisation
Objectifs quantitatifs	50 %			
Coefficient d'exploitation	25 %	Inférieur ou égal à 35 %	32,9 %	> 100 % soit 12 500 € attribués
Résultat brut d'exploitation	25 %	Supérieur ou égal à 2 405 M€	2 638 M€	> 100 % soit 12 500 € attribués
Objectifs qualitatifs	50 %			
Poursuite de l'évolution du modèle d'affaires	17 %	Diversification produits, Digital	<ul style="list-style-type: none"> Progression des encours en unités de compte et développement de l'épargne patrimoniale Amélioration de la qualité du chiffre d'affaires et redressement des marges techniques en prévoyance Développement avec CNP Santander en assurance des emprunteurs Développement de l'approche digitale 	100 % soit 8 500 € attribués
Diversification géographique	17 %	Renforcement de la présence au Brésil	<ul style="list-style-type: none"> Lancement de l'activité d'assurance digitale au Brésil (Youse) Lancement de l'activité santé au Brésil 	100 % soit 8 500 € attribués
Performance managériale	16 %	Accompagnement des mutations et développement des compétences, programme d'excellence opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> Projection de l'évolution des métiers à trois ans : accord GPEC signé Objectifs du programme d'excellence opérationnel en ligne avec le budget prévu en 2016 	100 % soit 8 000 € attribués
TOTAL	100 %		100 % SOIT 50 000 € DEDUCTION FAITE DE 2 039 € D'AVANTAGE EN NATURE LIE AU VEHICULE DE FONCTION	

Exercice 2017				
	Poids en %	Seuils/objectif fin 2017	Résultat fin 2017	Taux de réalisation
Objectifs quantifiables⁽¹⁾	50 %			
Coefficient d'exploitation	25 %	Inférieur ou égal à 30,8%	30,8 %	100 % soit 12 500 € attribués
Résultat brut d'exploitation	25 %	Supérieur ou égal à 2 850 M€	2 889 M€	> 100 % soit 12 500€ attribués
Objectifs qualitatifs	50 %			
Diversification des produits	12,5 %:	Développement des produits UC Développement de l'épargne patrimoniale Développement de la Prévoyance-Protection/ Services	Croissance de 25% du chiffre d'affaires en unités de compte Evolution qualitative de l'activité en épargne patrimoniale (hausse de la part des unités de compte et augmentation du nombre de contrats) Croissance de 15% du chiffre d'affaires et nouveaux partenariats	100 % soit 6 250 € attribués
Diversification des modes de distribution	12,5 %	Développement de l'activité d'assurance digitale Youse Initiative B to C	Très fort développement commercial (ventes mensuelles x 2,5 en 1 an) Lancement CAPLOC en France, et Go Protect en Italie	100 % soit 6 250 € attribués
Qualité de service	12,5 %	Amélioration de la qualité de service au Client	Réduction des délais de traitement, et notamment des délais de règlement des prestations aux bénéficiaires Amélioration de la traçabilité et de la qualité des réponses client	100 % soit 6 250 € attribués
Performance managériale	12,5 %	Accompagnement des mutations Innovations	Expérimentation télétravail Lancement d'innovations participatives ayant	100 % soit 6 250 K€ attribués

		débouché sur des nouveaux services	
TOTAL	100 %		100 % SOIT 50 000 €
		DEDUCTION FAITE DE 1 832 € D'AVANTAGE EN NATURE LIE AU VEHICULE DE FONCTION	

(1) Information supplémentaire au rapport sur le gouvernement d'entreprise : à compter de l'exercice 2018, le poids des objectifs quantifiables est fixé à 60 % ramenant les objectifs qualitatifs à 40 %, ce qui permettra d'être en conformité avec le code AFEP-MEDEF qui prévoit un poids prépondérant des objectifs quantifiables

Conformément à la politique de rémunération, 60 % de la somme de 48 168 € sera payé en 2018, soit 28 901 €, puis 20 % en 2019, 10 % en 2020 et 10 % en 2021 en cas de vote favorable de l'assemblée générale.

Tableau 3

DETAIL DES JETONS DE PRESENCE VERSES PAR CNP ASSURANCES

Membres du Conseil d'administration	Jetons versés en 2016 (en €)		Jetons versés en 2017 (en €)		Bénéficiaire
	Au titre du 2nd semestre 2015	Au titre du 1er semestre de l'exercice 2016	Au titre du 2nd semestre 2016	Au titre du 1er semestre de l'exercice 2017	
Jean-Paul Faugère ⁽¹⁾					
Frédéric Lavenir ⁽¹⁾					
Marc-André Feffer (Sopassure) ⁽²⁾	12 950	–			Sopassure
Florence Lustman (Sopassure) ⁽²⁾	28 150	24 350	27 400	21 300	Sopassure
Philippe Wahl ⁽²⁾	28 150	14 450	14 450	18 250	Sopassure
Rémy Weber ⁽²⁾	25 100	14 450	15 200	17 500	Sopassure
François Pérol ⁽²⁾	18 250	14 450	10 650	6 850	Sopassure
Jean-Yves Forel ⁽²⁾	43 400	21 300	15 200	24 350	Sopassure
Virginie Chapron du Jeu	19 000	11 400	15 200	15 200	CDC
Pierre-René Lemas ⁽²⁾	7 600	3 800	11 400	6 850	CDC
Odile Renaud-Basso ⁽²⁾	28 150	14 450			CDC
Delphine de Chaisemartin			7 600	11 400	CDC
Olivier Mareuse ⁽²⁾	44 150	24 350	23 600	23 600	CDC
Anne-Sophie Grave	19 000	11 400			CDC
Pauline Cornu-Thénard			7 600	15 200	CDC
Franck Silvent ⁽²⁾	31 200	18 250	15 200	21 300	CDC
Antoine Saintoyant (l'État)	22 800	3 800			Trésor public
Bertrand Walckenaer (l'État)	-	11 400	15 200	15 200	Trésor public
Rose-Marie Van Lerberghe ⁽²⁾	50 250	24 350	21 300	21 300	L'intéressée
Stéphane Pallez ⁽²⁾	52 550	32 750	29 700	27 400	L'intéressée
Marcia Campbell ⁽²⁾	50 250	30 450	27 400	27 400	L'intéressée
Philippe Baumlin ^{(2) (3)}	35 000	17 500			L'intéressé
Philippe Bartoli				3 800	Organisation syndicale
Laurence Guitard				3 800	Organisation syndicale
Jean-Louis Davet (censeur)	7 600	3 800			MGEN
Pierre Garcin (censeur)	15 200	11 400	3 800		Sopassure
TOTAL	538 750	308 100	260 900	280 700	

(1) La participation de Jean-Paul Faugère et de Frédéric Lavenir aux réunions du conseil d'administration et des comités spécialisés de CNP Assurances ne donne pas lieu à versement de jetons de présence conformément aux décisions du conseil d'administration prises sur recommandation de son comité des rémunérations et des nominations

(2) Administrateur également membre d'un comité spécialisé sur tout ou partie de la période comprise entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2017

(3) L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence à des associations dont Caisse des dépôts Tiers-monde

PRECISIONS SUR LES JETONS DE PRESENCE

Ces montants sont bruts de retenue à la source.

Conformément à une décision du conseil d'administration du 18 décembre 2007, il est procédé au paiement des jetons de présence selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre, est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre est prévu au début de l'année suivante.

Dans le cadre de la dotation globale annuelle des jetons de présence, soit 830 000 €, votée par l'assemblée du 28 avril 2016 (au titre des exercices 2015 et suivants), conformément aux instructions formulées par les mandataires sociaux, le conseil d'administration a réparti, sur recommandation du comité des rémunérations et des nominations, l'allocation des jetons selon les modalités suivantes :

Exercice 2016 :

- pour chaque participation effective au cours du premier semestre et du second semestre 2016 le montant unitaire des jetons de présence a été fixé à 3 800 € par réunion du conseil d'administration et à 3 050 € pour les réunions des comités spécialisés ;
- la présidence de chaque comité spécialisé du conseil d'administration donne lieu à la perception d'un jeton double ;
- la participation de Marcia Campbell, Stéphane Pallez et Rose-Marie Van Lerberghe aux réunions du comité *ad hoc* donne lieu au versement d'un jeton de 3 050 € par séance.

Exercice 2017 :

- pour chaque participation effective au cours du premier semestre et du second semestre 2017 le montant unitaire des jetons de présence a été fixé à 3 800 € par réunion du conseil d'administration et à 3 050 € pour les réunions des comités spécialisés ;
- la présidence de chaque comité spécialisé du conseil d'administration donne lieu à la perception d'un jeton double.

Tableau 4*

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances

Tableau 5 *

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet

Tableau 6 *

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
			selon la méthode retenue pour les comptes consolidés			
	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 7 *

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet

Tableau 8 *

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances

Tableau 9 *

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Information sur les actions de performance	Date		Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
	d'assemblée				
Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 10

RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS VARIABLES PLURIANNUELLES DE CHAQUE DIRIGEANT MANADATAIRE SOCIAL

Sans objet

Tableau 11

PRECISIONS SUR LA SITUATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D' ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL

Dirigeants	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Mandataires sociaux							
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration Début de mandat : 29/06/2012 Fin de mandat : AG 2021 statuant sur les comptes 2020		X		X		X		X
Frédéric Lavenir, directeur général Début de mandat : 26/09/2012 Fin de mandat : AG 2021 statuant sur les comptes 2020		X		X		X		X

DISPOSITIF DE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE

	Rente annuelle brute (en €) au titre du régime supplémentaire de retraite	
	31/12/2016	31/12/2017
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration	-	-
Frédéric Lavenir, directeur général	-	-

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances par décision du conseil de surveillance du 20 décembre 2005.

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012 et Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26 septembre 2012, ne sont pas bénéficiaires de ce régime de retraite supplémentaire.

INDEMNITE CONTRACTUELLE DE RUPTURE EN CAS DE LICENCIEMENT

	Au 31/12/2017 (Montant brut théorique)
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29/06/2012	Aucun
Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26/09/2012	Aucun

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration, et Frédéric Lavenir, directeur général, n'étant pas liés par un contrat de travail avec CNP Assurances, aucune indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement n'est prévue à leur profit.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

(Article 43 de l'accord d'entreprise relatif à l'ensemble des salariés)

	Au 31/12/2016 (Montant brut versé)	Au 31/12/2017 (Montant brut versé)
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration	Aucune	Aucune
Frédéric Lavenir, directeur général	Aucune	Aucune

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration, et Frédéric Lavenir, directeur général, n'étant pas liés par un contrat de travail avec CNP Assurances, aucune indemnité de départ à la retraite n'est prévue à leur profit.

Tableau 12

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT

	Plan n° 1	Plan n° 2
Date d'assemblée	07/06/2005	07/06/2005
Date du directoire	05/07/2006	19/06/2007
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux salariés	201 120	202 260
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	0	0

Rémunérations de la direction générale

Dans le tableau qui suit, les rémunérations versées à Frédéric Lavenir, directeur général, apparaissent dans leur globalité, le détail de celles-ci fait l'objet d'une information plus précise dans les tableaux figurant ci-dessus relatifs aux « rémunérations des mandataires sociaux de CNP Assurances ».

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS DE LA DIRECTION GENERALE

	Rémunérations versées en 2016 (en €)	Rémunérations versées en 2017 (en €)
Frédéric Lavenir, directeur général		
Rémunération fixe	400 000	400 000
Rémunération variable	47 961	28 776
Jetons de présence versés par CNP Assurances, filiales et autres sociétés	0	0
Divers (indemnités de congés payés, de départ à la retraite, EPI, prime, véhicule de fonction)	2 039	1 832
TOTAL	450 000	430 608

Les informations relatives aux directeurs généraux adjoints ne sont pas requises par la loi et leur présentation s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste de transparence.

Antoine Lissowski, directeur général adjoint Xavier Larnaudie-Eiffel, directeur général adjoint Yves Couturier, directeur général adjoint	Rémunérations versées en 2016¹³ <i>(en €)</i>	Rémunérations versées en 2017 <i>(en €)</i>
Rémunération fixe globale des DGA	654 999,96	950 919,00
Rémunération variable globale des DGA	348 080,00	381 037,00
Avantages en nature des DGA (véhicule de fonction)	6 197,73	8 765,00
Jetons de présence versés (filiales de CNP Assurances)	53 258,86	54 851,11
Divers (indemnités de congés payés, EPI, prime)	136 237,17	94 490,00
Total rémunérations directeurs généraux adjoints	1 198 773,72	1 490 062,11
Soit une moyenne de rémunération par DGA	599 386,86	496 687,37
TOTAL REMUNERATIONS DE LA DIRECTION GENERALE (DG + DGA)	1 648 773,72	1 920 670,39
Soit une moyenne de rémunération par membre de la direction générale	549 591,24	480 167,60

¹³ Sans incorporation des éléments de la rémunération d'Yves Couturier devenu directeur général adjoint en 2017

5. Autres informations requises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise

5.1 Information sur les conventions conclues par les filiales dans les conditions prévues à l'article L.225-37-4 2° du code de commerce

Il n'y a pas eu, sur l'exercice 2017, de conventions relevant de l'article L.225-37-4 2°, c'est-à-dire de conventions (hormis celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des administrateurs, le directeur général ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % de CNP Assurances et, d'autre part, une société dont le capital est détenu, directement ou indirectement, à hauteur de plus de la moitié par CNP Assurances.

5.2 Tableau récapitulatif des délégations données par l'assemblée générale au conseil d'administration de CNP Assurances

PERIODE DE VALIDITE ET UTILISATION AU COURS DES EXERCICES 2016 ET 2017

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée par l'assemblée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours des exercices 2016 et 2017
Augmentation de capital	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires	Accordée par l'AGM du 13 avril 2017, 21 ^{ème} résolution Pour une durée de 26 mois Echéance : 13 juin 2019	50 000 000 € (en valeur nominale)	Néant
Opération en faveur des salariés du Groupe	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de CNP Assurances	Accordée par l'AGM du 13 avril 2017, 22 ^{ème} résolution Pour une durée de 26 mois Echéance : 13 juin 2019	3 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant
Rachat propres de la Société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par l'AGM du 13 avril 2017, 20 ^{ème} résolution Échéance : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour une durée maximum de 18 mois (soit le 13 octobre 2018)	10 % du capital social à la date de l'assemblée générale	Au 31 décembre 2017, l'auto détention de 143 695 actions, représentait 0,02 % du capital social
	Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés	Accordée par l'AGM du 6 mai 2015, 11 ^{ème} Résolution Pour une durée maximum de 38 mois Echéance : 6 juillet 2018	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant

EXERCICE 2018 : PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 AVRIL 2018

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée par l'assemblée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	
Rachat d'actions propres de la Société	Achat et vente des actions CNP Assurances	20 ^{ème} résolution Échéance : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour une durée maximum de 18 mois (soit le 27 octobre 2019)	10 % du capital social à la date de l'assemblée générale	-
Augmentation de capital	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires	21 ^{ème} résolution Échéance : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour une durée maximum de 26 mois (soit le 27 juin 2020)	137,324 M€ (en valeur nominale) dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)	-
Augmentation de capital	Augmenter le capital par émission d'obligations super-subordonnées convertibles contingentes, avec suppression du droit préférentiel de souscription	22 ^{ème} résolution Pour une durée de 26 mois Échéance : 27 juin 2020	10 % du capital social par an dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)	-
Opération en faveur des salariés * du Groupe	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de CNP Assurances avec suppression du droit préférentiel de souscription	23 ^{ème} résolution Pour une durée de 26 mois Échéance : 27 juin 2020	3 % du capital social à la date de l'autorisation dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)	-
	Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés	24 ^{ème} résolution Pour une durée de 38 mois Échéance : 27 juin 2021	0.5 % du capital social à la date de l'assemblée générale	-

* Au 31 décembre 2017, l'actionnariat salarié CNP Assurances direct et indirect représente 0,20 % du capital (contre 0,21 % fin 2016)

5.3 Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale)

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales dans les conditions prévues par la loi. Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'assemblée générale figurent à l'article 27 des statuts de CNP Assurances. Ces éléments sont rappelés dans l'avis de réunion et l'avis de convocation des actionnaires publiés au BALO par CNP Assurances avant toute assemblée générale.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-123 du code de commerce, il est rappelé qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

5.4 Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le pacte d'actionnaires apparaît comme l'élément déterminant parmi ceux visés à l'article L.225-37-5 du code de commerce.

TABLEAU SIMPLIFIÉ DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE CNP ASSURANCES (1998-2019)

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1 ^{re} cotation : 06/10/1998 (Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au conseil des marchés financiers/ Autorité des marchés financiers qui en a assuré la publicité)			
Date de signature et durée du pacte et de ses avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
<p>Signature du pacte CNP Assurances : 2 septembre 1998</p> <p>Durée initiale : cinq ans, avec tacite reconduction, par période de deux ans.</p> <p>Ce pacte a fait l'objet de six avenants conclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le 19 décembre 2000 ; - le 20 mai 2003 ; - le 8 janvier 2007 ; - le 9 juillet 2007 ; - le 27 juillet 2009 ; - le 13 février 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse des Dépôts : 40 % • Sopassure : (LBP et BPCE) : 35,48 % • État : 1 % 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intention des parties de rester durablement au capital de CNP Assurances et de mettre en œuvre une politique commune ; ➤ Engagement des parties de se consulter préalablement à toute décision importante, concernant notamment les projets de modifications statutaires, les investissements hors placements financiers ou endettements significatifs, la composition des instances et plus généralement toute décision stratégique pour CNP Assurances ; ➤ Modalités de désignation des membres du Conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> - un sur proposition de l'État ; - six sur proposition de la Caisse des Dépôts ; - cinq sur proposition de Sopassure ; - deux représentants des salariés (depuis février 2017) ; - quatre administrateurs indépendants ; - un administrateur proposé conjointement par les parties au pacte. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Engagement de la Caisse des Dépôts et de Sopassure, à ne procéder à aucune cession ou acquisition d'actions sous quelle que forme que ce soit, qui conduirait (i) la Caisse des Dépôts ou (ii) Sopassure, La Banque Postale et la BPCE à détenir, directement ou indirectement, un nombre « d'actions pactées » représentant respectivement plus de (i) 40 % ou (ii) 35,48 % du capital de CNP Assurances ; ➤ Existence d'un dispositif de droit de préemption entre les parties, à l'exception de l'État qui n'est pas soumis à cette obligation. ➤ La mise en œuvre du droit de préemption doit respecter les dispositions légales relatives aux spécificités des actionnaires. ➤ Cas particulier des offres publiques et aménagement de la possibilité des parties au Pacte d'apporter tout ou partie de leurs actions à une offre publique, notamment afin que le secteur public conserve au moins 61 % du capital de CNP Assurances.

Le pacte d'actionnaires a fait l'objet, au 1^{er} semestre 2017, d'une reconduction tacite de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que CNP Assurances a conclu certaines conventions qui sont modifiées ou prennent fin en cas de changement de contrôle.